

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 février 2020

	Page
1. Appel.....	295
2. Approbation de l'ordre du jour.....	296
3. Approbation du PV du 7 novembre 2019.....	296
4. Approbation du PV du 5 décembre 2019.....	296
5. Démissions.....	296
6. Communications du Président.....	297
7. Communications et réponses de la Municipalité.....	299
PO12.01REP Sur la motion du 8 mars 2012, traitée comme un postulat, de M. le Conseiller communal Giancarlo Valceschini intitulée « Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes »	299
8. Propositions individuelles et interpellation reportées du Conseil communal.....	302
8.1 Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI (Violences faites aux femmes : ça suffit !).....	302
8.2 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Mobilité au collège des Rives).....	307
8.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Profanation Menhirs et actes de délinquance).....	309
8.4 Une Question de M. le Conseiller Roger GYGAX (Réfection Chemin de l'Aérodrome).....	311
8.5 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Communication PNV).....	313
9. Préavis n° PR19.32PR concernant la création d'une société anonyme pour le développement des réseaux thermiques Rapporteur : M. Bart WIND Rapporteur : M. Olivier JAQUIER, Président de la Commission des finances.....	314
10. Préavis n° PR19.33PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'450'000.- pour la modernisation et l'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires Rapporteur : M. Bart WIND.....	324
11. Préavis n° PR19.34PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2020 Rapporteuse : Mme Marceline MILLIoud.....	326
12. Projet de modification du règlement du Conseil communal, à l'article 73 de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN.....	327
13. Propositions individuelles et interpellations.....	330
13.1 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (5G).....	330
13.2 Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Ville zéro mégot).....	332
13.3 Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Transports publics).....	340

13.4	Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Plan directeur de la fiscalité)	347
13.5	Une Interpellation de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Lampadaire sur la Place Pestalozzi)	347
13.6	Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Gouvernance des théâtres yverdonnois)	350
13.7	Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (CO20.01 – Plans d'aménagements)	351
13.8	Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISHCER (AggloY et CO20.01)	352
13.9	Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (FYL ou loyer abordable ?).....	353
13.10	Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Densification du tissu bâti existant)	354
13.11	Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Chemin de glace)	355

Les procès-verbaux sont disponibles sur
<http://www.yverdon-les-bains.ch/autorites-politiques/conseil-communal/proces-verbaux/>

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 février 2020

Présidence

Monsieur Christian WEILER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

1. APPEL

Il est procédé à l'appel nominal par voie électronique.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF est excusée pour cette séance.

Membres excusés :

Mme et MM. les Conseillers : Judith WÜRGLER, Thierry GABERELL, Christian GIROUD, Martin LOOS, Christophe LOPERETTI, Florent MICHAUD, Brian OOSTERHOFF et Guy ROTTERMANN

Membres absents :

MM. les Conseillers : François ARMADA et Patrice PITTORI

Membres présents	88
Membres excusés	8
Membres absents	2
Effectif actuel	98

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons les propositions individuelles et interpellations reportées du dernier Conseil :

- Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI
- Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Roger GYGAX
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Et au point 13, nous entendrons de nouvelles propositions individuelles et interpellations :

- Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
 - Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI
 - Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
 - Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
 - Une Interpellation de M. le Conseiller Didier FORESTIER
 - Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
 - Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD
 - Deux Questions de Mme la Conseillère Pascale FISCHER
 - Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
 - Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET
 - Une Question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN
-

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PV DU 7 NOVEMBRE 2019

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 novembre 2019** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. APPROBATION DU PV DU 5 DÉCEMBRE 2019

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 décembre 2019** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité moins une abstention avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

5. DÉMISSIONS

En date du 27 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Chers Collègues,

C'est avec émotion que je vous transmets ma démission du Conseil communal. En effet, depuis plusieurs mois déjà, ma priorité n'est plus politique, mais tout simplement celle de Vivre.

L'annonce de la maladie marque le début d'une odyssée solitaire et radicale. Elle transforme les rythmes du quotidien, vous oblige à changer vos habitudes.

Enfin, lorsque le pronostic vital est engagé et que la médecine est désemparée et désœuvrée, cela pousse à la confrontation à soi-même et c'est à ce moment-là que s'opère à jamais la

transformation de Vie.

Aujourd'hui, je réalise que cette épreuve m'a permis d'avoir le courage de changer ce qui pouvait l'être et de vivre pleinement et tout simplement dans l'instant présent, permettant ainsi de prendre tranquillement et naturellement le chemin de la guérison.

Je remercie chaleureusement ceux qui m'ont soutenue durant ces derniers mois et là aussi ce fût une expérience intéressante, puisque cela n'est pas forcément les personnes que l'on attend qui se présentent.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Mme Aude BRIAND.

Mme Aude BRIAND a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2006 pour le parti Libéral, devenu depuis le parti Libéral-radical. Elle démissionne du Conseil à la mi-août 2013 pour prendre ses quartiers dans un paisible village du Nord-Vaudois. Elle rejoint à nouveau notre Conseil le 1^{er} juillet 2016 pour le parti UDC. Elle y assure la présidence du groupe de 2017 à 2018. Atteinte dans sa santé, elle n'a malheureusement pas pu participer aux séances de notre Conseil depuis octobre 2018.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Aude BRIAND pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite surtout et bien évidemment mes meilleurs vœux de santé pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 27 janvier dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Municipaux, chères et chers Collègues,

Pour des raisons professionnelles, ayant des horaires qui sont incompatibles avec les horaires du Conseil communal, je me vois dans l'obligation de démissionner de mon poste de Conseiller communal. Ne pouvant pas être présent lors des séances du Conseil, je ne peux éthiquement pas honorer la confiance des électeurs qui m'ont élu en 2016 et ma démission me semble être, à ce jour, la seule décision rationnelle à prendre.

J'ai appris pas mal de choses pendant ces trois ans et demi et je tiens à remercier toutes mes collègues Conseillères et mes collègues Conseillers pour leur engagement.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé M. Michel BRANCACCIO.

M. Michel BRANCACCIO a accédé à ce Conseil le 1^{er} juillet 2016 pour le Parti UDC.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Michel BRANCACCIO pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

Le groupe UDC devant transmettre au Bureau leur 3^{ème} liste complémentaire, le remplacement de ces deux démissions se fera lors de la séance du Conseil communal du 5 mars prochain.

6. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Courrier de Mme Janine MASSARD

En date du 22 janvier dernier, le Conseil communal a reçu une missive de Mme Janine MASSARD, exprimant ses doléances au sujet de la suppression des arrêts de bus de la ligne 605 TRAVYS.

Dans sa séance du 27 janvier dernier, le Bureau a pris connaissance de ce courrier. Etant de compétence municipale, il a été transmis à la Municipalité pour y donner la suite qu'il convient. Il est à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Réintroduction du vote systématique au scrutin individuel secret pour l'élection du/ de la Président(e) du Conseil communal et des deux Vice-président(e)s

Dans sa séance du 27 janvier dernier, le Bureau a étudié la question du Conseiller communal Maximilien BERNHARD.

Pour mémoire, l'article 14, alinéa 2 de notre règlement prévoit que, lorsque le nombre de candidat est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention est faite alors au procès-verbal.

Cette disposition est reprise du droit supérieur à savoir la loi sur les communes. Cette disposition a été introduite dans le but d'une simplification de procédure.

La loi sur les communes est actuellement en révision profonde.

La disposition indique bien la notion que cette élection peut se faire et non doit se faire tacitement.

Cela laisse donc la possibilité de donner le choix au Conseil de se prononcer sur le mode d'élection qu'il souhaite.

Dans ce sens, votre Bureau vous propose l'intégration de cette manière de procéder dans le guide des bonnes pratiques, actuellement mis en consultation.

Concrètement, cela signifie que la présidence de séance du Conseil communal demandera au Conseil par un vote de choisir d'accepter ou refuser un vote au bulletin secret pour l'élection des vice-présidences et présidence du Conseil.

Cette disposition fait donc partie du guide des bonnes pratiques qui devra être adopté lors de notre prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Débat sur le système de milice

Vous êtes cordialement invités à participer le 12 mars prochain à un débat sur le système de milice.

Il aura lieu dès 19h à l'Aula Magna.

Vous vous en souvenez peut-être, l'Association des communes suisses a décidé de récompenser la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa participation à une recherche concernant le système de milice.

Un des auteurs de l'étude sera présent pour en expliquer les principaux résultats.

Deux représentants de l'Association des communes suisses seront de la partie.

Le débat portera sur le système de milice, comment susciter et entretenir les vocations à s'engager dans la vie politique, mais aussi associative de la Cité. Chaque groupe est prié d'indiquer au Bureau par qui il souhaite être représenté.

Ce débat sera aussi l'occasion de réunir les trois conseils de notre Ville, à savoir :

- Le Conseil des jeunes
- Le Conseil communal
- Et le Conseil des seniors

Donc, merci à vous tous de noter cette rencontre dans vos agendas « Save the date », comme on dit, et avec toute mes excuses au Conseiller Jean-Louis KLAUS.

Une invitation officielle suivra.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

7. **COMMUNICATIONS ET**
RÉPONSES DE LA
MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications suivantes :

- CO20.01 concernant la situation découlant des nouvelles dispositions légales applicables en matière d'aménagement du territoire relativement à l'élaboration des plans d'affectation « Aux Parties », « Coteau-Est » et « Les Roseyres ».
- CO20.02 concernant le projet d'adaptation du terrain multisports du quartier des Moulins situé sous le viaduc autoroutier, en réponse à la question de Mme la Conseillère communale Aurélie-Maude Hofer.
- CO20.03 concernant la procédure de réponse à des motions et postulats.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

PO12.01REP

Sur la motion du 8 mars 2012, traitée comme un postulat, de M. le Conseiller communal Giancarlo Valceschini intitulée « Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes »

Comme évoqué lors du précédent Conseil, votre Bureau et le greffe municipal font actuellement d'importants efforts pour la mise à jour des procédures et classifications des interventions des Conseillers communaux et des réponses de la Municipalité. Le CO20.03 en est l'illustration.

Il nous faut bien constater que le nombre d'interventions ne sont pas rédigées dans une forme acceptable et qu'elles sont restées en attente de réponses formelles.

Un préavis de mise à jour des interventions en suspens depuis 2012 et tombées en désuétude est actuellement en préparation.

L'objectif visé est de mettre à jour le suivi des interventions du Conseil communal pour la fin juin de cette année. Objectif ambitieux. C'est un travail très conséquent et je remercie le greffe pour sa collaboration active dans ce dossier avec le secrétariat de votre Bureau.

Par souci de pragmatisme et pour éviter des simples refus de forme pour les interventions par la Municipalité, nous avons décidé de vous proposer la requalification des interventions déposées sous une forme non conforme et qui n'auraient pas dû être acceptées par notre Conseil, sous cette forme en tout cas.

En cas de refus de la requalification, la Municipalité devrait alors fournir un rapport expliquant les raisons pour lesquelles elle ne peut donner suite à l'intervention sous la forme et non sur le fond.

La plupart du temps, c'est la notion de qui a la compétence décisionnelle qui est en jeu. On est toujours plus intelligent après.

Nous sommes en présence d'une motion requalifiée dans le cas du rapport PO12.01REP de la Municipalité sur la motion du 8 mars 2012, traitée comme un postulat, de M. le Conseiller communal Giancarlo Valceschini intitulée « Pour un éclairage public économique, écologique, sans pollution lumineuse et conforme aux normes ».

Cette motion s'apparente plutôt à un postulat et je vous demande donc si vous acceptez que la Municipalité y réponde sous la forme d'un rapport ?

Discussion sur la requalification de la motion en postulat

J'ouvre la discussion sur la requalification de cette motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La requalification de cette motion en postulat est acceptée avec un avis contraire et deux abstentions.

Discussion sur le
PO12.01REP

J'ouvre maintenant la discussion sur le rapport PO12.01REP de la Municipalité.

Tout d'abord, je dois vous demander si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport PO12.01REP ou si vous voulez directement, ce soir, entrer en discussion sur le contenu de ce rapport PO12.01REP pour une prise d'acte.

Sur un aspect strictement formel, nous devons convoquer normalement, selon les textes de loi, chaque fois qu'il y a un rapport de postulat, une commission pour préavis sur une prise d'acte pour chaque rapport à un postulat. Evidemment, vous imaginez bien que cela alourdit notre système.

Cette disposition, dans son application à la lettre, est très probablement contraire au bon sens, à l'économicité des deniers publiques et la préservation des soirées en famille des Conseillers communaux et de notre Municipalité.

Je vous proposerai donc de statuer dorénavant sur chaque rapport de réponse à un postulat pour savoir si vous souhaitez la nomination d'une commission pour préavis d'une prise d'acte.

Je précise encore que la prise d'acte n'a aucun caractère contraignant ou formel pour la Municipalité. C'est simplement un signe de l'acceptation ou non du rapport de la Municipalité sur le postulat présenté.

Pour terminer, je vous informe que nous avons toujours passé, et jusqu'à ce jour, comme chat sur braise sur cette magnifique disposition et n'avons jamais nommé, à ma connaissance, de commission pour préavis sur une prise d'acte pour un rapport de la Municipalité à un postulat. Et nous avons très bien vécu jusqu'à ce jour avec cette disposition.

J'espère que vous avez tous bien compris la procédure ?

Cela semble être le cas.

Je vais donc vous poser la question formelle :

Si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour préavis de la prise d'acte sur ce rapport PO12.01REP ou si vous voulez ce soir, directement voter pour cette prise d'acte.

Est-ce que c'est clair ou vous souhaitez que je donne plus d'explications ?

En faisant simple, on est censé nommer une commission chaque fois qu'on a un rapport à un postulat. Cette commission doit se réunir uniquement pour préavis d'une prise d'acte, cela veut dire une séance avec une commission et probablement nos Municipaux, peut-être aussi les chefs de services ou des personnes de la Commune qui ne feraient que préavis de cette prise d'acte, et ensuite on reviendrait et la commission présenterait son préavis de prise d'acte pour que vous puissiez voter. Parfois cela semble tellement idiot de faire cette procédure que le Bureau a choisi de vous demander si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour chaque rapport, comme ça on a la possibilité de se prononcer.

Voilà maintenant, je vous pose la question : si vous souhaitez que l'on nomme une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport ou vous souhaitez simplement ce soir, en prendre acte ou pas.

La discussion est ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La constitution d'une commission pour cette prise d'acte est refusée à une évidente majorité.

Discussion sur la prise d'acte

J'ouvre maintenant la discussion sur cette prise d'acte. Nous sommes, maintenant, sur le contenu du rapport PO12.01.REP.

J'ouvre la discussion sur le contenu de ce rapport de la Municipalité.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris, disons, ce que nous sommes censés faire. Parce que quand vous dites : prise d'acte, pour moi ce n'est pas totalement clair. J'imagine que c'est si on accepte ou non le rapport ? C'est ça que cela veut dire ? Cela veut dire que vous ouvrez en fait la discussion sur la prise en considération, enfin sur l'acceptation ou non de ce rapport ?

Alors j'avais quelques mots à dire par rapport à ce qui nous a été transmis. Donc, je souhaitais féliciter le Service des énergies pour le travail qui a été réalisé. Je tiens à le dire parce que dans le cadre de l'éclairage public, les différents documents remis dans le cadre de la réponse au désormais postulat VALCESCHINI, montrent à quel point ce sujet a été étudié, analysé et finalement pris en charge.

Deux aspects ont particulièrement retenu mon attention. Tout d'abord, la diminution de la consommation d'à peu près un facteur quatre, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent. Deuxièmement, la limitation de la pollution lumineuse, qui, comme chacun le sait, a un impact sur la biodiversité. Je ne suis pas un spécialiste du domaine, mais je peux facilement concevoir que cela a un impact sur la qualité de vie de certaines espèces.

J'aimerais m'attarder sur le slogan qui a été présenté dans le rapport « éclairer là où il le faut, quand il le faut ». Alors à ce titre, je ne sais pas si la Municipalité a la possibilité de faire preuve d'influence, parce que je trouve qu'il y a certains types d'éclairage, à certains moments de l'année où on pourrait, finalement, peut-être les diminuer un peu. Je pense à des illuminations de vitrines, à certains moments de l'année, qui pourraient être réduites sans que cela amène une baisse de confort et je pense que là, il y a peut-être un effort à faire, surtout par les temps qui courent.

Pour ma part, ce que je retiens de tout le travail qui a été effectué, c'est que cela est un excellent travail. Je trouve qu'Yverdon se profile comme une Ville avant-gardiste dans le domaine des éclairages publics.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour remercier évidemment, au nom de la Municipalité, le Conseiller Stéphane BALET de son appréciation du travail qui a été fait, mais aussi pour lui dire que nous sommes en réflexion au niveau du Service et de la Municipalité, ce qui implique plusieurs services sur l'extension possible d'une réglementation de l'éclairage nocturne qui dépasse « celle de l'éclairage public », sachant qu'il faut d'abord qu'on mette en pratique « nous-même nos propres règles » jusqu'au bout, avant qu'on s'attaque « à la problématique de l'éclairage privé ».

Donc, ce n'est pas un sujet qui est imminent bientôt sur vos tables, mais c'est une réflexion qui est en cours au sein des différents services et de la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Christian WEILER :

Merci M. le Municipal. On se réjouit de cet éclairage.

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise d'acte de ce rapport PO12.01REP est acceptée à l'unanimité moins deux abstentions.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ? Ou d'autres réponses à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'avais demandé la parole avant, au point 7.

M. le Président Christian WEILER :

On vous écoute M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

C'était une erreur ! J'avais demandé la parole au point 7 pour les réponses de la Municipalité et puis vous ne m'avez pas donné la parole à ce moment-là ou ne m'avez pas vu. Je pense que c'est sans objet, puisqu'effectivement j'attendais une réponse de la Municipalité sur un point, toutes les questions de la première séance de décembre sur la Petite Porte, et c'est pour ça que j'ai sonné pour avoir la parole, mais maintenant nous sommes au point 8.

M. le Président Christian WEILER :

Toutes mes excuses cela n'a pas été relevé.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Juste peut-être par rapport à votre interpellation sur la Petite Porte, M. RAMCHURN, la réponse est prête. Elle va être validée par la Municipalité mercredi prochain. Elle vous sera envoyée par écrit vu la longueur de la réponse.

M. le Président Christian WEILER :

Voilà, nous avons pu rectifier. Merci. Toutes mes excuses.

**8. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATION
REPORTÉES DU
CONSEIL COMMUNAL**

8.1**Un Postulat de M. le Conseiller Julien WICKI (Violences faites aux femmes : ça suffit !)**

J'ai déposé ce postulat à la fin novembre pour le premier de nos Conseils de décembre. J'aurais bien voulu que ce postulat ait perdu un petit peu de son actualité. Ce n'est malheureusement pas le cas et je me permets d'en faire rapidement la lecture.

Comme le rappelait le récent communiqué de la Municipalité, la violence domestique est, au niveau mondial, la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre seize et quarante-quatre ans, plus importante que le cancer, la malaria ou encore les accidents de la route. Mais en Suisse aussi la violence domestique tue : on estime qu'une femme meurt toutes les deux semaines sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint. Et ce n'est pas la seule violence à laquelle les femmes sont confrontées : au travail, dans la rue, le harcèlement sous toutes ses formes est un poison et concerne une part importante des femmes : en 2016, 72% des jeunes

lausannoises disaient avoir déjà été harcelées au moins une fois dans la rue lors des douze derniers mois. Quant à l'actualité récente dans notre Ville, elle a démontré qu'aujourd'hui encore une femme peut se faire agresser en pleine journée. Quant aux témoignages publiés par les militantes féministes du Nord vaudois il y a quelques jours, fin novembre, ils font froid dans le dos.

Le 25 novembre, des milliers de femmes, mais aussi d'hommes solidaires, se sont mobilisé(e)s dans le cadre de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. En Suisse, les actions ont essaimé un peu partout et jusqu'à Yverdon-les-Bains. La Municipalité a fait un geste symbolique fort en répondant positivement à l'invitation du Zonta club de rejoindre la campagne onusienne « Orange your World » et en illuminant le château en orange pendant une semaine.

Il est temps, maintenant, de renforcer la puissance du symbole par des actes supplémentaires. Les leviers d'action, au niveau communal, sont nombreux : il y a par exemple la voie de la formation, que ce soit celle de la police Nord vaudois sur la manière d'intervenir en cas de violence domestique ou celle du personnel communal sur les questions de harcèlement et de sexisme. Il y a la voie de l'exemplarité en prenant des mesures supplémentaires pour mieux protéger les employées de notre administration victimes de harcèlement sur leur lieu de travail. Il y a aussi des campagnes de prévention qui peuvent être mises en place à l'intention des habitant(e)s, jeunes et moins jeunes, de notre Commune. Il est également possible de renforcer le soutien aux associations actives dans la défense des femmes victimes de violences. Le Conseil communal a déjà montré la voie en acceptant le postulat de Mme RIBEAUD EDDAHBI sur les « marches exploratoires ». Il s'agit de faire un pas de plus tout en laissant la latitude à la Municipalité de visibiliser ce qu'elle fait déjà et de fixer ses propres priorités en la matière.

C'est pourquoi, par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier l'établissement d'un plan d'action contre les violences faites aux femmes. Ce plan d'action permettrait d'identifier des mesures concrètes qui sont peut-être déjà prises ou qui pourraient l'être dans les domaines que la Municipalité estimerait les meilleurs pour lutter contre ce fléau qui n'a plus sa place au XXI^e siècle et dont l'éradication profiterait non seulement aux femmes, mais à la société dans son ensemble.

Je vous remercie.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur le postulat

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Concernant le postulat de M. WICKI, je ne le suivrai pas dans ce postulat et j'explique pourquoi. Je précise que j'ai été active dans l'action du Zonta club, menée conjointement avec la Municipalité pour éclairer notre château.

Je rappelle quand même que le Canton de Vaud est un pionnier au niveau suisse, en ce qui concerne la loi sur les violences domestiques. Et celle qui a été adoptée par notre Canton en 2017, apporte un changement notoire dans la prévention et la lutte contre ces violences. Elle a été complétée par un règlement et des mesures d'application en 2018.

En clair, précédemment, on mettait à l'abri – par exemple dans un logement d'urgence ou un centre d'accueil - la victime et, le cas échéant, les enfants du ménage. Depuis que les règles d'application de la LOVD sont en place, le leitmotiv est clair : « Qui frappe, part ! ».

En pratique, c'est maintenant l'auteur des coups qui est emmené - sur ordre d'un officier de police judiciaire - et éloigné du cadre familial ou de l'endroit où se sont déroulées les violences. Les policiers cantonaux, les policiers communaux, les procureurs et les juges sont maintenant formés – ou en cours de formation - sur la manière d'appréhender, de traiter les cas d'auteurs de violence,

l'aide aux victimes étant elle aussi renforcée.

Précisément, en cas d'expulsion, l'auteur des violences est cité rapidement à un entretien socio-éducatif obligatoire auprès d'un centre spécialisé situé à Lausanne. Car il ne suffit pas de protéger efficacement les victimes : la LOVD veut contribuer à amener les personnes usant de violence à réfléchir à leurs actes, à changer. En d'autres termes, l'action des intervenants spécialisés est de briser ce cycle de la violence. La LOVD a également prévu que l'autorité judiciaire responsable puisse astreindre certains auteurs de ces violences à des mesures d'éloignement avec le port d'un dispositif électronique de géolocalisation (par exemple : bracelet de cheville) afin d'éviter de nouveaux risques.

Et pour que l'action des divers intervenants luttant contre ce phénomène soit coordonnée, le Conseil d'Etat a constitué une sorte de plate-forme cantonale. Présidée par la cheffe du BEFH - Bureau de l'Egalité entre les Femmes et les Hommes - dite commission rassemble les représentants des milieux professionnels concernés par cette thématique et permet de rendre cohérentes leurs actions. Et le Conseil d'Etat a fait part au Grand Conseil, au début du mois de février d'une première évaluation positive, la mise en application de ces entretiens socio-éducatifs étant concluante.

Conclusion : vu ce qui précède et ce qui est déjà mis en action au plan cantonal, j'insiste, sur une spécialisation indispensable et j'estime que ce postulat au plan communal n'est pas le bon endroit pour avancer sur ce dossier très spécifique.

Ceci dit, je ne peux qu'enjoindre toutes celles et ceux qui sont dans cette salle, toutes celles et ceux qui sont devant leur petit écran d'être attentif à ce qui se passe autour d'eux : c'est un devoir communautaire et responsable que de signaler ces violences, afin qu'elles ne se reproduisent plus.

Merci de votre attention.

Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO :

L'intervention de ma collègue Pierrette ROULET-GRIN réduit mon intervention de moitié à peu près, parce que j'aurais bien voulu, moi aussi, rappeler la loi. Donc, je ne m'étends pas là-dessus.

La seule chose que j'aimerais vous dire c'est que la violence physique ou psychologique paraît s'imposer dans un monde où les conflictuelles prennent le dessus sur les factuelles, l'agressivité sur la bienveillance. Un monde où être contre vaut trois fois plus qu'être pour et où le compromis est perçu comme une défaite. Donc le postulat de notre collègue Julien WICKI touche, certes, un thème vrai, de brûlantes actualités, même s'il est en retard sur le programme du Conseil, il est toujours de brûlantes actualités.

Et ce postulat, ce thème, mérite mieux que des considérations dans l'air du temps. Qu'il y a eu un moment surtout où il y eu des manifestations où tout semblait obligatoire, il y avait une optique qui m'engage toujours un peu : celle de catégoriser les femmes comme une espèce en danger. J'en ai déjà parlé lors d'une autre question.

Moi j'aurais bien aimé que ce postulat se transforme en vœu et qu'il y ait un titre différent : « Violences faites aux femmes, un homme ce n'est pas ça ». Voilà le titre que j'aime parce que c'est un titre qui a le mérite, à mon avis, de cadrer le problème dans sa totalité. En attirant l'attention tant sur les victimes que sur les auteurs des violences.

Donc voilà, je m'abstiendrai sur la forme du postulat, mais je suis à 100% d'accord sur le contenu. Merci.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Je pense que vous soulevez ici une problématique qui est difficile à traiter dans un simple postulat

commission

et je le conçois.

C'est pourquoi, le groupe UDC aimerait entendre la Municipalité et ses services à ce sujet sur les possibilités qu'elle pourrait mettre en œuvre pour répondre favorablement aux attentes de toutes et tous sur ces violences que nous qualifions d'intolérables.

De ce fait, nous demandons, ce soir, le renvoi de votre postulat en commission, afin que nous puissions nous réunir autour d'une table pour en discuter et venir devant ce Conseil avec non seulement des réponses, mais aussi des pistes pour améliorer cet état de fait malheureux.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Peut-être juste deux mots au sujet des interventions de mes préopinantes et de mon préopinant que je remercie pour leurs interventions. Un exemple concret pour rebondir sur ce que Mme ROULET-GRIN disait au sujet de l'inutilité, finalement, d'intervenir au niveau communal puisqu'effectivement nous avons une loi de grande qualité au niveau cantonal. Elle a évoqué notamment la question de la formation des policiers qui est quelque chose d'extrêmement important.

Vous avez peut-être vu récemment un reportage de la RTS qui revenait exactement sur cette question, c'est-à-dire la formation des policiers à l'échelon cantonal. Donc, on ne parle pas ici de la police Nord vaudois, mais bien de la police cantonale et de ces chiffres qui étaient quand même assez alarmants, c'est-à-dire que la formation à Savatan consacre vingt-et-une heures aux questions des violences domestiques sur plus de mille deux cents heures données au total. Cela représente un total qui n'a pas bougé depuis quinze ans.

Et cet état de fait inquiète les formateurs eux-mêmes de la police cantonale, qui disent que c'est pourtant un des sujets les plus sensibles de toute cette formation et qu'évidemment, ce volume de quinze heures est bien inférieur à ce qu'il devrait être pour que cette formation soit de qualité, pour savoir comment des agents peuvent intervenir dans une situation aussi compliquée qu'une situation de violence domestique. C'est juste un exemple concret pour montrer une piste de réflexion qu'on pourrait creuser à l'échelon communal ou intercommunal. C'est pourquoi, je rejoins volontiers la proposition du groupe UDC de renvoyer ce postulat à une commission, si cela permet effectivement déjà de faire un premier tour des pistes qui pourraient être explorées au niveau communal.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Très rapidement peut-être aussi relevé que, dans le postulat qui nous est présenté ce soir, le spectre est plus large que la violence domestique qui est couverte, elle, effectivement, par la LOVD et dont le travail de la Commission cantonale de lutte contre les violences domestiques, qui a été cité par Mme Pierrette ROULET-GRIN, fait référence aussi, on parle vraiment dans le cadre de la LOVD d'une loi qui vise à protéger les victimes de violences au sein du couple, au sein d'une relation entre concubins.

Dans le postulat qui nous est présenté ici, on voit aussi différentes autres possibilités de réflexion au niveau communal, comme le harcèlement de rue, comme le harcèlement sur son lieu de travail. En tant qu'employeur, la Commune peut aussi jouer un rôle important dans ce cadre-là et pour quelque part s'offrir la possibilité de faire le tour de cette si importante question, évidemment que je vous encourage à renvoyer, dans un premier temps, ce postulat en commission, si c'est sur ça qu'on se profile et puis le soutenir par la suite. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Quelques mots pour vous exprimer ce qui est fait ou ce qui est en train de se faire au niveau de la Ville. Ayant entendu les dispositions cantonales au niveau de la loi ou la police cantonale, les souhaits ou les craintes des uns et des autres, la Municipalité partage les soucis de M. WICKI, qui sont méritoires et qui sont justes.

Si je reprends au niveau du Service des ressources humaines de la Ville d'Yverdon, la violence ou quelque forme que ce soit, que cela soit évidemment le harcèlement ou de la discrimination, pour qui que ce soit d'ailleurs, n'est évidemment pas tolérée par la Municipalité. Nous avons mis en place des valeurs au niveau de la Municipalité, ainsi qu'une charte santé qui a été adoptée par la Municipalité le 4 septembre 2019. C'est récent, c'est vrai. Et nous avons mis sur pied aussi depuis un certain nombre d'années, depuis 2014, une gestion de conflits par l'intermédiaire d'une société qui s'appelle, Intermed, pour essayer de révéler d'éventuels problèmes de harcèlements, de violences physiques ou morales. Donc, pour ce qui est du personnel communal, il y a des structures, il y a des gens, il y a des cadres, il a des procédures qui permettent aux uns et aux autres de pouvoir se faire entendre, voire d'être encadrés.

Pour ce qui est au niveau de la police, la Municipalité a renforcé ce que nous appelons l'observatoire de la sécurité. Cet observatoire de sécurité vient d'être renforcé avec une nouvelle responsable, qui est Mme GARCIA, et dans cet observatoire nous avons mis en place un diagnostic sécuritaire pour la Ville d'Yverdon-les-Bains. Ce diagnostic permettra d'impliquer les citoyens et citoyennes dans la démarche qu'ils sont en train de faire et qui permettra, notamment, de répondre à Mme RIBEAUD EDDAHBI et son postulat qui a été déposé, sauf erreur l'année passée, j'espère que cela n'est pas plus vieux que ça.

La mission de l'observatoire de sécurité cela doit porter un regard sécuritaire avec une attention particulière en faveur des femmes et c'est là, qu'on se rejoint M. le Conseiller Julien WICKI. Et puis nous allons, enfin quand je dis : « nous », la police, va soumettre à la Municipalité un plan directeur de la sécurité publique à l'automne 2020 et évidemment que la violence faite aux femmes fera partie intégrante de cette réflexion.

Voilà quelques pistes que je peux vous donner à ce niveau-là, mais encore une fois c'est volontiers, cas échéant, que nous partageons plus de détails par le biais d'une commission si c'est ce que souhaite le Conseil communal.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je suis un peu perdu dans cette situation. Le postulat parle d'atteintes aux femmes, on parle après de violences domestiques, je demande, on va voter sur quoi ? Sur la violence uniquement aux femmes ou une violence domestique ? Parce qu'on parle aussi de couple, il y a des couples homo, hétéro, vous voyez la problématique. Et je crois que les mots sont des mots, sans être sexiste ou quoi que ce soit, je veux juste un éclaircissement sur ce fait parce que là, je suis un peu confus. Même si le fond, je l'approuve tout à fait.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Je vais essayer d'être bref, comme l'a effectivement rappelé la Conseillère communale Fanny SPICHIGER, l'objectif de ce postulat c'est d'avoir un fil rouge, c'est la violence faite aux femmes. Et dans ce contexte-là, la violence conjugale joue un rôle, comme d'autres formes de violence, le harcèlement dont M. le Syndic a parlé au sujet du harcèlement sur le lieu de travail, etc. Donc on parle bien de la violence. J'aurais pu élargir et puis dire, la violence conjugale contre les hommes et contre les femmes, mais c'est un thème en soi si on veut. Là, moi ce que je demande, effectivement, c'est de considérer les violences faites aux femmes comme étant encore, malheureusement, aujourd'hui largement majoritaires par rapport aux différentes formes de violences faites aux hommes, et de prendre ce fil rouge pour considérer des mesures qui peuvent

être prises contre ce fléau très spécifique.

Alors on peut aussi peut-être intervenir sur la violence domestique au sens large, y compris celle qui peut toucher les hommes, mais ça c'est un autre texte que je vous invite peut-être à déposer.

Je vous remercie.

M. le Président Christian WEILER :

Je vous rappelle qu'on est sur une demande de renvoi en commission. Donc le débat devra peut-être se faire ultérieurement.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Juste un mot pour dire qu'effectivement comme vous le savez, c'est un sujet qui est important, qui mérite que l'on se penche dessus. Comme cela a été relevé, la Municipalité travaille déjà sur ce sujet, ce qui montre que nous avons une certaine autonomie au niveau communal. Donc, quoi qu'il se fasse au niveau cantonal et, effectivement, nous sommes précurseurs en la matière, cela ne nous empêche pas de travailler sur cette problématique au niveau communal et de voir de quelle latitude nous disposons à ce niveau-là sur cette problématique et voir ce qui est déjà fait, ce que nous pouvons encore faire. Et cette commission, c'est le minimum que nous pouvons donner sur ce sujet-là pour en discuter autour d'une table, pour circonscrire cet objet et voir quelles sont les évolutions que nous pouvons y apporter. Pour conclure, donc, *ad minima* renvoyer ce postulat en commission et le soutenir par la suite.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Quelques brefs mots pour dire que le groupe socialiste se rallie à la proposition du groupe UDC et demande un renvoi en commission. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Nous avons une demande sous l'article 72 de notre règlement, d'un renvoi à l'examen d'une commission. Selon notre article, nous avons besoin d'un cinquième des membres présents, soit dix-huit personnes qui soutiennent cette proposition.

La discussion est close, nous votons.

Vote

La demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est acceptée à une très évidente majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Mobilité au collège des Rives)

Je vais effectivement poser la question que mon collègue Martin LOOS devait poser à ma place le 5 décembre 2019 « Mobilité au collège des Rives ».

Ce sont plus de six cents enfants qui se rendent quotidiennement au nouveau collège des Rives, la plupart d'entre eux traversent de nombreux carrefours de notre Ville.

Et tout un chacun peut observer que, le matin notamment, ceux qui se déplacent à vélo ou en trottinette le font en dépit des règles élémentaires de circulation. Ils se mettent en danger et mettent en danger les autres usagers.

Cet état de fait résulte d'un manque de conscience des risques pris, mais également d'un déficit des aménagements pour leur permettre de se rendre dans cette nouvelle école en toute sécurité. Certains empruntent les trottoirs comme s'il s'agissait de pistes cyclables, traversent au feu rouge les passages réservés aux piétons et roulent à contre-sens sur des voies d'accès du parking de la patinoire.

Certes, le réaménagement de la rue de l'Hippodrome est en cours et celui de la rue de l'Arsenal est à l'étude et, nous l'espérons, pourront, une fois les travaux achevés, assurer des accès offrant toutes les garanties sécuritaires.

Malheureusement, l'accident survenu le 21 novembre dernier, nous montre qu'il est essentiel que soient réalisés des aménagements, car ces jeunes courent des risques au quotidien et il est absolument indispensable que des mesures soient prises pour les faire diminuer, à défaut de pouvoir les faire disparaître totalement.

En début d'année, l'éducation routière a été organisée comme elle se fait d'habitude en période de rentrée scolaire, mais ici, la situation mérite davantage d'attention de la part des autorités.

Au vu de ce qui précède, je pose les questions suivantes à notre Municipalité :

- La Municipalité peut-elle nous apporter des réponses sur l'avancée de la motion de Madame la Conseillère Anne GILLARDIN et de Monsieur le Conseiller Martin LOOS sur le réaménagement de l'avenue des Sports ?
- Dans quel délai les aménagements envisagés autour du collège seront-ils achevés selon la planification prévue ?
- Que prévoit dans l'immédiat, la Municipalité, au-delà des aménagements sur les rues de l'Hippodrome et de l'Arsenal sans oublier l'avenue des Sports pour sécuriser les risques aux abords et sur les trajets conduisant les élèves au collège des Rives ? On rajouterait certainement la rue de l'Ancien-Stand qui est vouée à être fermée au trafic, qui pourrait peut-être être fermée plus rapidement au trafic pour la sécurité des élèves.
- Quelle analyse fait la Municipalité de l'accident survenu le 21 novembre ? Comment éviter d'autres accidents à court terme et à long terme ?

Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Première question : Où en est l'avancée de la motion de Mme la Conseillère Anne GILLARDIN et de Monsieur le Conseiller Martin LOOS ? Le projet définitif va être présenté à la Municipalité et il sera présenté au Conseil communal durant le printemps 2020. Ça c'est pour le calendrier.

Dans quel délai les aménagements envisagés autour du collège seront-ils achevés selon la planification prévue ? Alors on aimerait bien pouvoir avancer effectivement rapidement dans ce secteur-là. Vous le savez ou ne le savez pas, nous avons des oppositions, des oppositions de l'association Pro Velo, une opposition de privés, qui fait que si on arrive à satisfaire et les uns et les autres, nous pourrions poser un préavis dans le courant du printemps de cette année.

Quant à la réalisation de la rue de l'Hippodrome, elle débutera après le comptoir, dès avril 2020 et cela devrait être terminé pour la rentrée scolaire 2020.

Qu'est-ce que prévoit la Municipalité, au-delà des aménagements sur les rues de l'Hippodrome et de l'Arsenal ? Le Service de la sécurité publique a pris des dispositions pour renforcer la sécurité dans ce secteur-là, notamment en mettant quelques éléments provisoires comme des barrières pour essayer de canaliser les cyclistes et puis de faire un renforcement des mesures de prévention également, notamment par le biais de contrôles de circulation et une éducation des usagers.

Quelle analyse la Municipalité fait de l'accident survenu le 21 novembre ? Cet accident,

malheureux, comme d'ailleurs tous les accidents, n'est pas dû à un problème d'organisation, mais à deux phénomènes. Le premier c'est une inattention et perte de maîtrise de la part de l'automobiliste, doublé d'une tentative malheureuse du cycliste qui a voulu dépasser la voiture en même temps que l'autre était distrait. Donc vous ajoutez les deux phénomènes en même temps et bien cela fini par un accrochage, mais qui n'est pas dû à des problèmes sécuritaires d'organisation ou de canalisation de cyclistes dans ce secteur-là. C'est des problèmes personnels même si on peut les regretter.

Voilà, on espère pouvoir régler ça rapidement, avec une ambition, encore une fois, on pourrait dire, pour la rentrée scolaire 2020.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Merci, M. le Syndic, de ces précisions très éclairantes. Je vous remercie. Je tiens à apporter cependant une toute petite correction. Je déclare mes intérêts, je suis Président de l'association Pro Velo et je vous assure que nous n'avons pas fait opposition. Ceci dit, il est vrai que des privés ont fait opposition et j'espère que rapidement, elles pourront être levées. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.3

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Profanation Menhirs et actes de délinquance)

Globalement la situation sécuritaire s'est nettement améliorée dans notre Ville ces dernières années, mais depuis quelques mois, des nuages gris s'accumulent à nouveau. Certains actes sont presque anodins, d'autres beaucoup moins, mais ils ont en commun d'être les symptômes de l'impression d'impunité face à la loi de quelques personnes.

Commençons par les actes de moindre gravité. En date du dimanche 24 novembre, le site des menhirs a été profané par le groupe Extinction Rébellion, dans une tentative de faire le buzz afin de marquer la création d'une section locale du désormais célèbre mouvement d'hooliganisme vert. Certains seront peut-être choqués que je parle d'acte de moindre gravité pour une action à l'encontre de mégalithes innocents, vieux de six mille ans, mais attendez la suite.

Tout au long de l'année 2019, une bande de jeunes, dont certains défavorablement connus de la justice, a tourné près d'une dizaine de clips de Gangsta Rap, dans différents quartiers de notre Ville, mais aussi devant le Théâtre Benno Besson, dans lesquels ils s'affirment en tant que gangs, voire du crime organisé, revendiquent de vendre de la drogue, d'être des violents, exhibent de nombreuses armes et font des rodéos avec des véhicules, le tout en ayant des enfants et même parfois des bébés, à leurs côtés. Vous trouverez ces vidéos sur Youtube sur la chaîne Salvatrucha GVNG Gotharien ou en tapant le nom de Kimoss, le nom de scène d'un des plus bruyants.

Alors oui, on pourrait dire que tout ceci n'est que performance artistique et qu'il faut prendre tout ceci au second degré. Oui on pourrait ! Ou plutôt on aurait pu.

On n'aurait pu, jusqu'à ce que deux d'entre eux soient condamnés pour le viol d'une fille de quinze ans à une peine de prison ferme suivie d'une expulsion vers le Congo. Et là, on a appris dans un article de la Région que la justice avait poursuivi d'office, parce que la victime n'avait pas osé maintenir sa plainte et que depuis la condamnation toute la famille subissait des menaces, y compris la petite sœur de quatorze ans, tandis que son aînée devrait vivre cachée dans une autre ville.

En partageant l'article de la Région sur les réseaux sociaux, j'en ai eu une confirmation en live, puisqu'un des membres de ce gang est sorti du bois et est venu balancer ses menaces contre un peu tout le monde et en particulier la victime.

Ce qui relie aujourd'hui tous ces événements, c'est le sentiment d'impunité. Je pense qu'il faut

aujourd'hui être plus vigilant que jamais, tous autant que nous sommes, car le meilleur moyen d'enrayer ce sentiment chez les délinquants, c'est que tout le monde se sente considéré par la sécurité et le bien-être de la communauté au travers de petites actions, comme ramasser des déchets sur un lieu que d'autres ont souillé, prévenir la police de petites infractions ou flanquer un coup de pied au cul d'un jeune qui dérive vers la délinquance. La peur doit être du côté des criminels et non des victimes.

J'interpelle donc la Municipalité pour avoir des réponses aux questions suivantes :

- Est-il du ressort de la PNV de mettre en place une protection rapprochée pour cette famille afin qu'elle puisse vivre dans son quartier et non dans la peur ?
- Y a-t-il eu des autorisations pour ces tournages de clips, est-ce que les armes réelles ou factices qu'on y voit ont été contrôlées ? Est-ce du ressort de la PNV ou de la police cantonale ?
- Dans un des derniers clips, Kimoss y demande qu'on libère ses amis emprisonnés. Il semblerait opportun de faire remonter ce clip aux instances cantonales, car c'est peut-être l'annonce d'un projet d'évasion.

Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ?

Cela semble être le cas.

J'ouvre la discussion sur cette interpellation.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Si je commence par l'histoire de cette famille, nous avons pu lire un bout de cette histoire dans la presse et pour répondre à la question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, la police du Nord vaudois ne peut pas faire de la protection rapprochée de cette famille. Par contre, on invite toujours des gens qui sont confrontés à cette problématique d'évidemment faire un dépôt de plainte et d'avoir une coordination avec les instances pénales. Pour le reste évidemment, c'est suivi par la police cantonale, mais ce que ces personnes doivent savoir, que toutes les personnes doivent savoir, c'est que la police est toujours atteignable et doit service aussi de protection. Donc on peut toujours aller chercher des conseils de la protection, mais on ne peut pas mettre des gardes du corps en permanence autour d'une problématique qui pourrait être par exemple, celle qui vient d'être citée.

Pour ce qui est des clips, c'est vrai que ceux qui ne les ont pas vus, iront peut-être les voir ou vous êtes en train de les voir, peut-être, en direct maintenant, certains qui m'ont l'air concentré, c'est vrai que ça a une certaine allure et c'est même relativement inquiétant. Alors il n'y a pas eu d'autorisations de tournage de ces clips, parce qu'ils ont été tournés à Vugelles-La Mothe et pas sur le territoire de la Ville d'Yverdon. S'il y avait eu des autorisations, cela ne serait en tout cas pas la Ville d'Yverdon qu'ils les auraient, évidemment pour la raison que je viens de dire, délivrées.

Je ne peux pas vous répondre à savoir si c'est des armes factices ou non, et bien évidemment que tout ceci est dans les mains de la police cantonale, qui suit ces éléments-là, parce que ces clips étant largement publics, les responsables de la sécurité, au niveau cantonal, ont pour mission de suivre ce genre de phénomène ou d'activisme si on veut bien, et donc, tout ceci est largement connu de la police cantonale qui échange aussi avec notre police régionale sur ce secteur, parce que c'est des gens que nous retrouvons, aussi, des fois, sur le domaine yverdonnois.

Et puis la troisième question, il semble qu'il demande qu'on libère des amis emprisonnés et M. RAMCHURN nous dit : « c'est peut-être l'annonce d'un projet d'évasion ». Alors attendez, voilà, je

n'en sais rien. Ce que je dis, c'est qu'il réclame la libération des gens qui le soutiennent, j'entends voilà, on a toutes sortes d'avis, malheureusement, qui existent par ce monde, mais ce n'est pas la police d'Yverdon qui va aller intervenir dans ce secteur-là. Encore une fois, cette problématique est gérée par la police cantonale, la police municipale peut venir en appui et si des gens se sentent menacés ou en difficultés sur notre territoire, et bien, on les invite largement, non seulement, à venir en parler ou demander la protection de la police, mais surtout de porter plainte pour qu'ils puissent y avoir des suites.

Voilà ce que je peux répondre M. le Conseiller.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

J'aimerais juste saluer le sens du recyclage de mon collègue Ruben RAMCHURN qui a réussi par une jolie pirouette à nous faire entendre une nouvelle intervention sous l'ancienne, appelée « profanation des menhirs », une actualité bien passée maintenant. J'espère simplement que tous les collègues n'en feront pas autant, qu'on puisse peut-être un jour arriver au bout de cet ordre du jour. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Vous m'ôtez les mots de la bouche. Merci, Mme la Conseillère.

M. le Conseiller Julien WICKI :

Mon intervention allait exactement dans le même sens de la Conseillère communale Fanny SPICHIGER et pour qu'effectivement nous voyons le bout de cet ordre du jour, je renonce à développer plus.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses. Juste préciser que concernant ces clips, il y en a, sur toute la série, plusieurs où on identifie différents quartiers, celui des Moulins. Dans des autres, il y a celui tourné à Vugelles, mais il y en a un à la Villette. Il y en a un qui est au Moulins, il y en a un qui est à Sous-Bois et puis il y en a un qui est juste devant le Théâtre Benno Besson.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.4

Une Question de M. le Conseiller Roger GYGAX (Réfection Chemin de l'Aérodrome)

Ma question, qui par ailleurs en comporte plusieurs, concerne les abords de la Thièle, dont notamment le Chemin de l'Aérodrome.

La renaturation de la Thièle, dans le secteur Moulins en direction d'Ependes, soit le chemin de l'Aérodrome, qui est en fait une route, a impliqué la mise en œuvre de machines lourdes de toutes sortes, tels que camions, tracks et autres pelleteuses, ce qui a transformé cette route en piste de safari.

Si le résultat de ces travaux aura certainement un effet bénéfique pour la faune et les promeneurs, il n'en va pas de même pour les automobilistes, les employés des entreprises et autres usagers, dont le restaurant et l'atelier mécanique.

Alors mes questions sont les suivantes :

1. La remise en état de cette route, qui est sur le territoire de la Commune, sera-t-elle prise en charge par le Canton ?

2. La Municipalité a-t-elle évalué les coûts de réparation, voire de reconstruction que cela représente ?
3. La remise en état de cette route est-elle prévue prochainement ?
4. La Municipalité a-t-elle fait, ou fait faire une inspection des lieux et, le cas échéant, a-t-elle, constaté d'autres dégâts liés à ces travaux ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Le chemin de l'Aérodrome a effectivement souffert du trafic de chantier lié aux travaux de correction fluviale de la Thièle. Une remise en état est prévue par l'ECF. Néanmoins, la reconstruction complète de la route a été écartée par l'ECF en regard de l'état de la route avant travaux qui n'était pas neuve et qui avait déjà encaissé plusieurs années de trafic. Les coûts relatifs aux différentes variantes de réfection varient selon les travaux envisagés.

Lors d'un comité exécutif de janvier dernier, il a été décidé de chiffrer la réfection du chemin pour être de qualité identique à la situation avant travaux ECF, état des lieux qui a fait l'objet d'un constat. Parallèlement à ce chiffrage de remise en état, l'ECF va transmettre le coût d'une remise à neuf au cas où la Commune souhaite participer techniquement et financièrement à cette opération et revoir complètement la voirie.

Dès que l'ECF aura remis ces éléments et ses propositions, un rapport sera transmis à la Municipalité.

Ces travaux de remise en état sont prévus à la fin des activités dans le secteur de « la Grande-Prairie » et « des Quatre-Vingts ». L'horizon temporel prévu est l'automne 2020. Un constat pré-travaux a été effectué par l'équipe de projet et permet d'alimenter les discussions sur la répartition des coûts.

Concernant les effets de l'étanchéité des berges et la modification de la circulation de l'eau de ruissellement, des mesures provisoires ont été prises en novembre et renforcées avant les fêtes de Noël pour éviter que l'eau inonde la route lorsque la Thièle est haute.

Des mesures à long terme ont été prévues dans le cadre du chantier ECF : il s'agit d'une station de pompage, dimensionnée en 2016, qui a la capacité d'évacuer 360 l/s, ce qui est complété par un collecteur avec des chambres de captages qui sera posé prochainement entre la station de pompage et l'aérodrome. La station de pompage sera terminée en automne de cette année.

Voilà ce que je peux vous amener comme explications M. le Conseiller.

M. le Conseiller Roger GYGAX :

Je vous remercie pour cette réponse. Je me méfie de l'histoire des travaux parce qu'effectivement, ce n'était pas un billard avant, on est bien d'accord. Simplement, si on commence à faire des travaux, cela veut dire qu'il y aura des espèces de rapièchements qui seront faits, si on peut appeler ça comme ça, et puis c'est là qu'on aura après des problèmes, parce qu'il y aura des infiltrations d'eau, des fissures et puis qu'on aura de nouveau des travaux à faire, comme chaque fois qu'on rapièce une route, à un moment donné on aura de nouveau des problèmes et puis cette fois cela sera pour notre charge à nous, à la Commune. C'est pour ça que je méfie de ces travaux de « réparation ». Merci.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Je crois qu'il ne faut pas avoir peur. Les techniciens, les ingénieurs du Canton et de la Ville ont fait des inventaires de l'état du chemin, avant la construction par l'ECF-Thièle. Il y aura deux prix. Il y aura un prix pour remettre en état comme il était avant les travaux et puis il y aura un prix qui sera

transmis à la Municipalité pour refaire totalement la voirie et refaire la route dans son ensemble. Mais cela ne sera pas du rapiéçage qui aura des situations et des problèmes par la suite. Cela sera fait : ou bien on refait tout ou bien on refait comme c'était avant, mais je pense que dans l'état actuel des choses, on aura intérêt, suivant le prix, suivant le montant que la Commune doit mettre, de refaire la route dans son ensemble, mais ça je m'avance un petit peu.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Communication PNV)

Comme beaucoup de gens, j'ai suivi les rumeurs des diverses agressions de femmes à Yverdon qui ont mené à des signalements sur les réseaux sociaux, puis à quelques articles dans la presse, suivi d'un reportage dans l'émission « Mise au Point », dimanche passé.

Ces rumeurs ont beaucoup inquiété la population yverdonnoise et ce qui ressortait souvent c'était une forme de frustration devant l'absence d'informations. Si je peux comprendre que le secret de l'enquête empêche de donner certaines informations, je pense aussi que la rumeur qui enflé peut avoir des conséquences catastrophiques. Après que la rumeur, reprise par la presse, ait laissé entendre que l'homme aurait été identifié puis relâché, on aurait pu craindre qu'il soit devenu dangereux de se promener sur un vélo orange à Yverdon. Comme le fait d'ailleurs, un Conseiller communal ici.

On a ensuite appris sur la RTS qu'il n'y aurait eu que deux ou trois plaintes sur neuf agressions. On a probablement là une partie du problème, sachant que nous sommes dans un des pays les plus débonnaires du monde avec les violeurs, autant dire que nous sommes peu sévères avec ceux qui commettent des agressions sexuelles plus légères et donc il est important que les victimes portent plainte systématiquement dans un tel cas, car avec neuf plaintes, il y a moins de chance qu'on relâche un pervers qu'avec deux.

Maintenant ce que je retiens de cette affaire, c'est qu'on a à nouveau un problème de chaîne pénale puisque notre police Nord vaudois, bien que devenue une grande police, n'a pas de fonction judiciaire et doit passer le relais à la police cantonale, ce qui n'est pas le cas à Lausanne où la police municipale à la fonction judiciaire et a ensuite toutes les cartes en main pour rassurer la population via des communiqués.

L'absence de fonction judiciaire complique également la tâche de notre police dans la lutte contre le deal, puisqu'elle lui interdit de travailler en civil, ce qui tout le monde le comprendra, est presque indispensable pour lutter efficacement contre le trafic de rue en faisant des flagrants délits, mais également pour pouvoir rapidement enchaîner sur des procédures.

On le voit bien là, les attributions limitées de la PNV, alors que c'est devenu une grande police sont devenues un véritable problème, les affaires sont plus compliquées à instruire, les responsabilités quant à la communication sont brouillées, notre PNV est réduite au silence alors que la population attendrait un communiqué de sa part et on peut craindre qu'à cela s'ajoute des relents de la guerre des polices entre rouges et bleus, comme on l'a connu à l'époque.

J'interpelle donc la Municipalité sur la question suivante :

Est-ce que la Municipalité ne considère pas qu'il serait temps d'entreprendre les démarches au niveau cantonal, afin de corriger la LOPV et de permettre à la PNV d'obtenir comme Lausanne, des attributions judiciaires, nécessaires tant pour lutter efficacement contre les pervers et les dealers, que pour pouvoir avoir une communication efficace sur ces affaires ? Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous 5

membres pour appuyer votre interpellation ?

Cela semble être le cas.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Je ne sais pas si M. le Conseiller Ruben RAMCHURN essaie de faire chopper une crise cardiaque à la police cantonale et à Mme la Conseillère d'Etat, mais de demander les compétences judiciaires au niveau des polices régionales, c'est certainement quelque chose qui pourrait tendre à ce phénomène-là.

Vous le savez, les polices régionales n'ont pas les compétences judiciaires par choix du Conseil d'Etat et il y a, absolument, je pense, aucune chance, voilà soyons franc, pour que cela change et que cette façon de fonctionner se modifie. Si tel devait être le cas, malgré tout, et bien cela voudrait dire qu'il faudrait restructurer complètement la police du Nord vaudois, parce que cela changerait fondamentalement l'organisation et puis, cela voudrait dire aussi qu'en termes de finances et de ressources opérationnelles, cela aurait des conséquences extrêmement importantes. Et on considère au niveau de la police régionale que l'investissement consenti serait complètement disproportionné. Donc ce qui reste à faire, évidemment, c'est d'intensifier la collaboration avec la police cantonale, de les solliciter quand on en a besoin et essayer d'obtenir qu'ils viennent dans la mesure de leurs possibilités, c'est toujours comme cela que cela fonctionne évidemment et je crois qu'il faudra s'en contenter encore pendant un moment.

Par contre, pour en revenir à ce passage qui date maintenant et qui permet de constater qu'en ayant pas forcément arrêté toutes les personnes à vélo, qui soient sur un vélo orange ou habillés en orange, et bien, on peut considérer que l'ensemble, disons, ce phénomène s'est calmé, puisqu'on n'en a plus parlé. Cela a été relayé peut-être d'une façon un peu forte au niveau de la presse, qui évidemment faisant boule de neige, peut-être sur les réseaux sociaux, a inquiété la population. Toujours est-il que, visiblement, on en entend plus parler et on n'a pas eu besoin de créer une police judiciaire à Yverdon pour résoudre ce problème.

Voilà, je pense qu'on va continuer M. le Conseiller, à collaborer avec la police cantonale tel qu'on le fait actuellement, sans aller chercher des pouvoirs judiciaires que, de toute façon, on n'obtiendrait pas.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

J'aimerais juste peut-être insister sur le fait aussi que nous avons tous, en tant que Conseillers communaux, la responsabilité de ne pas alimenter les rumeurs, de ne pas faire monter l'insécurité dans la population, en étant juste un petit peu décent sur les réseaux sociaux. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie M. le Syndic pour ses réponses, je vois que c'est plutôt un sujet qui doit se traiter au niveau cantonal, si vraiment on voulait des modifications. Juste sur l'aspect financier, je pense que finalement, peut-être naïvement, cela devrait être plutôt neutre puisque, finalement, si on transférerait du judiciaire du Canton vers les communes, il devrait aussi y avoir un transfert dans ce cadre-là, des charges qu'on paie au Canton qui retourneraient dans la région. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9. **PRÉAVIS**
N° PR19.32PR

CONCERNANT LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ ANONYME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX THERMIQUES

RAPPORTEUR : M. BART WIND

RAPPORTEUR : M. OLIVIER JAQUIER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Composition de la

MM. les Conseillers Jean-Claude DYENS, M. Roger GYGAX, Jacques LEVAILLANT, Christophe

commission

LOPERETTI, Anthony REYMOND, Younes SEGHROUCHNI et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de la commission et de la Commission des finances, MM. Bart WIND et Olivier JAQUIER ne donnent lecture que des conclusions de leurs rapports.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur article 1

J'ouvre la discussion sur l'article 1.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'ai un certain nombre d'interrogations sur ce projet. Je pense que je suis assez favorable à ces chauffages à distance. Je pense qu'on a deux infrastructures qui fonctionnent bien et qui sont rentables pour l'une et qui a de bonnes garanties pour le CAD-STEP à l'avenir.

Je suis par contre très inquiet, que finalement pour financer l'infrastructure qui présente de grands risques, mais surtout qui repose sur un business plan qui a été basé sur des plans de quartier qui ne vont plus exister, et dont on ne sait pas vraiment combien de clients on est sûr d'avoir et à quel prix, finalement pour financer cet infrastructure-là, au-delà du plafond d'endettement, on décide de brader, de se séparer des deux autres, de sacrifier les bijoux de famille, comme diraient d'autres, en créant une société anonyme. Cette société anonyme ça veut dire une perte totale de contrôle du Conseil communal sur ces infrastructures, ça veut dire qu'il n'y aura plus de préavis, le Conseil communal sera plus consulté à l'avenir.

C'est comme si on avait une maison, deux maisons même, et puis qu'on décide pour projet un peu hasardeux de monter l'hypothèque. Je trouve que c'est un gros risque et j'aimerais bien avoir des éclaircissements, notamment, sur comment le business plan a pu évoluer vu que depuis que la commission s'est réunie, on a eu appris que les plans de quartier Aux Parties, Coteau-Est et Roseyres ne seraient plus, ce qui change tout pour ce préavis.

Comment est-ce que le business plan évolue suite à ça ? Quelles sont les implications ? Est-ce qui ne vaudrait pas mieux retravailler vraiment ce business plan et revenir ? Peut-être que la Municipalité reprenne ce préavis et nous représente une version qui tienne compte de ces informations-là, sachant quand même que si on accepte ça ce soir, on va mettre dans la SA, le CAD-STEP qu'on a financé avec de la dette ou avec l'argent sur le plan d'investissement, ainsi que le CAD-LOTUS qui fonctionne bien.

Donc, je trouverais un peu dommage qu'on prenne un tel risque ou qu'on s'empresse, puisque je ne vois plus, effectivement, une absolue urgence actuellement, étant donné que ces plans de quartier sont pour l'instant pas tout à fait à l'ordre du jour. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Simplement pour donner peut-être deux ou trois éléments de réponse, nous allons nous partager la réponse concernant vos interrogations entre M. le Syndic et moi-même.

Je vais prendre les aspects plus directement liés au business plan qui vous a été présenté, qui a été présenté à la commission et qui fait partie « de ces choses-là ». Le business plan qui vous est proposé donne une forte rentabilité sur l'investissement, de l'ordre de 6% avec un taux d'intérêt des emprunts à 3% et un prix de l'énergie preneur de l'énergie qui dépend, évidemment, de chacun des projets, puisque vous l'avez dit vous-même M. le Conseiller, il y a trois différents cadres qui sont actuellement concernés par l'inclusion dans cette société. CAD-LOTUS, c'est un projet qui est connu, qui tourne déjà, qui est tout à fait spécifique. Il est à base gaz, il ne concerne pour l'instant que les eHnv et le complexe Bains et Grand Hôtel des Bains avec un prix de l'énergie de l'ordre de dix à onze centimes, parce qu'il est extrêmement concentré et qu'il consomme énormément de puissance. Donc c'est un projet qui en termes économique est extrêmement

efficace, en termes de consommation et d'émission de CO₂, il l'est un peu moins.

Le projet CAD-STEP, on vous l'a annoncé au moment où nous avons fait les différents préavis, c'est un prix du kilowattheure d'environ dix-sept centimes, coût complet ; j'insiste sur ce terme de coût complet, cela signifie, d'une part, qu'il n'y a aucun coût d'investissement sur l'infrastructure, vous ne payez pas de chaudière, vous ne payez pas l'amortissement de cette chaudière, vous ne payez que le kilowattheure et une fois que vous avez payé le kilowattheure, « le fournisseur de chaleur » s'occupe de tout et, d'autre part, coût complet, bloqué sur vingt ans, puisque ce sont des contrats à très longue durée, c'est-à-dire que ce prix de dix-sept centimes, par exemple dans le cadre de CAD-STEP, est garanti pour vingt ans quoi qu'il arrive, hausse des taxes, hausse des prix du gaz et ainsi de suite.

Dans le cadre du CAD-SANTAL, le business plan que nous avons effectué - nous l'avons effectué de manière extrêmement précise - donne des prix tout à fait précis, notamment, du bois qui serait utilisé, où on sait qu'on va avoir un bois qui est entre 5,2 et 5,6 centimes le kilowattheure à l'entrée de la chaudière avec un prix, en coût complet de nouveau, contracté sur vingt ans de l'ordre de dix-huit à dix-neuf centimes pour les preneurs de chaleur. Nous avons, depuis plusieurs années déjà, conduit des campagnes de pré-commercialisation de cette énergie auprès de toute une série de preneurs de chaleur.

Les deux plus importants sont l'Etat de Vaud et la Ville d'Yverdon, avec d'une part le CPNV, d'autre part tout le complexe Léon-Michaud. Ça c'était finalement le point de départ de ce projet. Ce projet était que ces deux grands consommateurs de chaleur arrivaient en fin de vie avec leur infrastructure de l'époque et voulaient, effectivement, se munir de quelque chose de plus durable à ce niveau-là. Ensuite, nous avons aussi prospecté dans les deux grands quartiers déjà existants de Pierre-de-Savoir, d'une part, de la Rue des Moulins, d'autre part, et les grands propriétaires où là aussi, on a des très gros preneurs de chaleur potentiels. Plus de la moitié, disons, pratiquement tous, ont été contactés, plus de la moitié, ont montré un vif intérêt par rapport à cette solution-là au prix que je viens de vous donner, c'est-à-dire de l'ordre de dix-huit à vingt centimes, coût complet, garanti sur vingt ans au kilowattheure.

Voilà, ce que je peux vous donner en termes de solidité du business plan. Vous le savez, les taux d'intérêt, à l'heure actuelle, en emprunt sont, même dans le cadre d'une société commerciale qui ne serait pas cautionnée par la Ville, nettement inférieurs au 3% que nous avons postulé dans le cadre du business plan et nous avons une rentabilité qui est postulée, aussi relativement importante, de l'ordre de 6% sur l'investissement. On pourrait aussi imaginer qu'elle puisse descendre un peu, de telle manière à modérer ses prix. C'est évident que nous avons un intérêt à avoir le prix le plus modique possible, parce que le but c'est bel et bien de relier le plus de gens possible et de le faire sur un marché qui est concurrentiel, c'est-à-dire, effectivement, de pouvoir arriver avec un kilowattheure qui est non seulement intéressant, je dirais en termes de valeur écologique ou de valeur de transition énergétique, mais également, tout simplement, intéressant du point de vue économique et c'est bien vers ça que nous allons.

Voilà, ce que je peux vous dire de manière liminaire sur la partie business plan. Je laisse, peut-être maintenant M. le Syndic se prononcer sur la question des plans de quartier.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vais laisser répondre M. le Syndic peut-être si vous êtes d'accord ?

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je laisserai volontiers M. le Syndic répondre, mais pour préciser également à M. RAMCHURN et à notre attention, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Municipalité, que le business plan a été également élaboré avec une hypothèse de concurrence du gaz à un prix qu'il est aujourd'hui. On voit que la loi sur le CO₂ va très certainement augmenter à un rythme que les chambres fédérales détermineront, mais il va très certainement augmenter le prix du gaz et donc

comparativement le chauffage à distance deviendra plus intéressant.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Concernant les plans de quartier, alors on va se concentrer sur le plan de quartier « des Parties » et voir dans le fond, comment remplacer ce qui pourrait être le client que représente ou représentait le plan de quartier « les Parties ». Alors, on ne va pas faire le débat sur les plans de quartier. Actuellement, on voit qu'il y a des questions qui viennent au Conseil communal ; on aura l'occasion de fournir des informations et d'en débattre.

Toujours est-il que sur le principe, « Aux Parties » on voulait mettre le Service des travaux, le Service des énergies et les deux transporteurs que sont TRAVYS et CarPostal. Pour que cela fonctionne sur des terrains agricoles, doublés de SDA, et bien il faut prouver qu'on ne peut pas mettre ces destinataires ailleurs. Les services ont cherché avec l'aide des autres communes de l'AggloY, et puis nous avons trouvé d'autres possibilités, qui nous permettaient plus de soutenir et d'étayer correctement le plan de quartier « des Parties ». Ce n'est pas faute d'avoir essayé de sauver les plans de quartier qui pour une bonne partie, voire une énorme partie, ont commencé, très largement, avant la problématique de la LAT dans les années 2010, voire avant.

Pour en revenir « Aux Parties », dans la recherche d'emplacement pour les quatre entités que j'ai citées tout à l'heure, et bien des emplacements se précisent et pourraient être, permettez le conditionnel, dans le secteur des Iles, c'est-à-dire où il y a la salle de Iles. Et ces entités-là pourraient, de part et d'autre de la route de contournement ou de l'axe prioritaire principal d'agglomération, se situer dans ce secteur, ce qui veut dire que le chauffage à distance positionné où il est prévu d'être positionné, le CAD-SANTAL, évidemment, a tout son sens pour alimenter ces éléments-là, et donc, ce n'est pas une suppression de ces clients-là, c'est simplement un déplacement géographique, voire un rapprochement par rapport au CAD-SANTAL et cela confirme, disons, que c'est un bon emplacement.

M. le Municipal, l'a dit, il y a aussi tous les plans de quartier, tous les quartiers qui existent avec des installations vieillissantes qu'il faut changer, et donc de pouvoir se brancher sans avoir plus besoin d'avoir des locaux en conformité, des installations en conformité et devoir racheter des installations de chauffage complètes, cela a aussi du sens, et donc c'est une clientèle potentielle. Evidemment, aussi positionnée sur Y-Parc, il a tout son sens vis-à-vis de ce qui se passe à Y-Parc et ce qu'on espère qui va continuer de se passer, c'est-à-dire des constructions et des gens qui ont besoin d'énergie et le Service a déjà fait ces prospectus-là. Alors pas avec un 100% de réussite parce que, j'entends, cela serait mentir, mais avec un très bon pourcentage de réussite, qui fait croire à la Municipalité que l'ensemble devrait fonctionner selon les calculs tels que présentés.

Donc, la situation du plan de quartier « des Parties » n'est pas un caillou dans le soulier du dossier en question, mais plutôt une solution qui se déplace et qui confirme un positionnement stratégique du CAD-SANTAL dans le secteur d'Y-Parc.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je vous remercie de vos réponses. J'aurais quand même besoin de précision sur un certain nombre de points, parce que, finalement, on a une estimation de prix qui est restée la même malgré que ces plans de quartier sont tombés et puis on a beaucoup d'incertitudes sur ce qui est vraiment signé et ce qui ne l'est pas. Et on l'a vu qu'à Y-Parc, cela a été bien en dessous des attentes. Donc, je trouve qu'il faudrait nous fournir peut-être un prix et une rentabilité des fourchettes hautes et des fourchettes basses qui sont dans le scénario du pire et dans le scénario du meilleur ou dans le cas où tout serait comme on le souhaite et dans le cas où tout serait comme on ne le souhaite pas, je pense, pour pouvoir se faire une idée du risque de ce scénario, puisque le risque de cette opération, c'est pas simplement l'engagement qu'on met sur ce CAD-SANTAL, c'est-à-dire, on est en train de mettre dans la balance et de miser notre CAD-STEP et notre CAD-LOTUS qu'on est

en train de miser là-dessus dans un jeu de poker qui pourrait se retourner contre nous.

Donc j'entends bien que selon certains calculs, on aurait de très bonnes rentabilités mais alors à ce moment-là, je pose une autre question : si ces rentabilités sont si bonnes et si effectivement nous n'avons plus les moyens d'investir nous-même, pourquoi ne pas simplement faire un appel d'offres auprès des énergéticiens pour que l'un d'eux crée un chauffage à distance à 100% et à ses frais, que ce soit un énergéticien local et cela éviterait de mettre en danger et d'assumer le risque de ce CAD-SANTAL et de mettre en danger le CAD-STEP et le CAD-LOTUS qui sont, je pense, des projets qui tiennent et qu'on n'aimerait pas perdre, et puis sur lesquels aussi, le Conseil communal aimerait bien pouvoir garder son mot à dire, un jour, suivant leur évolution, continuer à se faire fournir des préavis, continuer de pouvoir en débattre ici, je pense que c'est aussi important pour la stratégie de notre Ville. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord pour rappeler une chose qui a l'air d'avoir échappé à M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, c'est que le CAD-STEP n'est pas terminé. Actuellement, on a déployé la phase une, celle qui relie les bâtiments communaux mais il y a toute une phase deux à développer, au moment où le développement du quartier Gare-Lac, les 3'750 habitants, les 1'250 emplois dans les dix années qui viennent, nous espérons, se fait. Et bien à ce moment-là, le CAD-STEP, phase deux, doit se développer, il a d'ailleurs été conçu pour ça.

Vous constaterez, au plan des investissements, que nous n'avons pas l'argent non plus pour ce développement-là. Donc, si par exemple, par hypothèse, on faisait ce que vous dites, à savoir on ne fonde pas une société anonyme, on garde notre CAD-STEP et on laisse quelqu'un d'autre faire CAD-SANTAL, et bien nous ne pourrions pas, avec le plan des investissements que nous avons à l'heure actuelle, développer le CAD-STEP dans le quartier Gare-Lac, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, c'est qu'évidemment vous parlez de perte de contrôle, je vous rappelle tout de même que la société qu'on vous propose de fonder ce soir, elle est possédée à 79,9% par la Ville d'Yverdon, que la Ville d'Yverdon aura trois des quatre postes au Conseil d'administration, dont celui de la présidence, qu'il est tout à fait possible que le Conseil communal soit représenté à l'instar, par exemple, de ce qui se passe dans SAGENORD où deux Conseillers communaux siègent dans le Conseil d'administration, que par ailleurs, la Municipalité en ce moment, est en train de mettre en place un système de lettres de mission qui donne des missions extrêmement claires à ces représentants, et que se sont évidemment des documents qui pourront être publics, que nous prendrons l'engagement, M. le Conseiller Bart WIND, de renseigner ce Conseil sur la marge de la société.

Et puis que si on venait à sous-traiter l'ensemble, alors vous avez raison sur un point, M. le Conseiller, c'est que le projet, il est vu comme étant suffisamment rentable pour que si on ne le fait pas, et, alors ça je peux vous le garantir, des énergéticiens vont venir, sauter dessus, et le faire à notre place, parce qu'ils savent très bien et nous avec eux, c'est pour ça qu'on vous propose ça, qu'il y a un vrai potentiel de développement dans ce secteur-là. La grosse différence, c'est évidemment qu'au lieu de conserver 79,9% du contrôle de ce développement-là à travers cette SA, nous n'en contrôlerons zéro pourcent, aucun revenu à terme, aucun contrôle sur la politique énergétique, parce qu'il y a aussi ça, qui se joue, à travers cette question-là.

Je suis d'accord avec vous sur un point. C'est un projet, CAD-SANTAL, qui effectivement assure une assez bonne rentabilité et puis il est dans un secteur qui est en fort développement. Vous l'avez dit vous-même que vous trouviez que les prospects jusqu'à maintenant sur Y-Parc n'avaient pas été extrêmement terribles, mais ils sont identifiés comme étant potentiellement intéressants. Il y a d'autres projets de plans de quartier, notamment, du côté du Prés-du-Canal qui ne sont pas développés à l'heure actuelle, mais qui sont en discussion pour un développement et avec lequel nous sommes nous-même en discussions.

M. le Syndic a cité le fait que des développements aux Iles sont possibles. Evidemment ils ne sont pas prévus dans le business plan actuel, mais ils seraient raccordés à ce moment-là. Et

qu'évidemment, on peut tout voir en noir ou on peut tout voir en rose. La situation, elle, sera un peu entre les deux, raison pour laquelle je vous donne effectivement une fourchette. Cette fourchette, je vous la redonne volontiers, entre dix-huit et vingt centimes du kilowattheure coût complet et contracting sur vingt ans.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'aimerais quand même savoir combien de mégawatheures par année sont, actuellement, contractés de manière sûre, combien sont des engagements hypothétiques et combien sont des vœux ? Peut-être qu'on aura, on n'aura pas. Et à quelle fourchette est-ce que cela correspond dans notre estimation, justement, en centimes de kilowattheure pour taux de rentabilité ? Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Est-ce que vous me laissez trente secondes pour que je puisse compter ?

M. le Président Christian WEILER :

Trente secondes ? Volontiers.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je compte actuellement deux contrats sur Y-Parc déjà signés, vingt-quatre déclarations d'intention qui concernent notamment les quartiers de Pierre-de-Savoie, toute la partie des Iles, évidemment les deux grands preneurs de chaleur qui ont lancé le projet que sont les CPNV et Léon-Michaud, et puis toute une série d'immeubles qui sont situés dans la rue des Moulins. Voilà, il y a à peu près, environ, une quinze d'expertises supplémentaires qui ont été réalisées, donc on a environ quarante expertises réalisées dans les bâtiments dont vingt-quatre qui débouchent sur des déclarations d'intention, et deux qui sont déjà fermes, mais bon c'est bien normal, puisque c'est un endroit où nous disposons déjà de l'infrastructure, puisqu'on a pris des mesures conservatoires dans ce sens.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, j'ai également une question concernant la cogénération puisque finalement, aujourd'hui, plus important que de sortir du mazout, même s'il faudra absolument sortir du mazout, c'est sortir du charbon. Le problème, c'est qu'on va utiliser du bois pour ne faire que de la chaleur, sachant que le prix de l'électricité en hiver, déjà l'électricité va nous manquer, on va apporter beaucoup de charbon allemand et le prix de l'électricité sera beaucoup plus haut l'hiver que l'été, donc on peut pas faire une comparaison du kilowattheure qui ne prenne pas en compte les périodes, les saisonnalités et les mois dans lesquels on produit. Et faire un projet de cogénération, je pense que c'est quelque chose qui devrait absolument être considéré, du moins, avoir une évaluation vraiment sérieuse, parce qu'il va falloir produire de l'électricité, là c'est du charbon allemand qu'on remplacera, on remplacera un peu moins de mazout, on remplacera plus de charbon.

Donc du point de vue environnemental, cela me semble absolument indispensable qu'on ait et qu'on tienne ceci en considération et qu'on fasse une analyse sérieuse, y compris des partenaires qui sont de l'expertise là-dedans, puisqu'il y a quand même deux projets dans le Canton qui ont été fait à base de bois, de cogénération bois, et il y en a d'autres en Suisse alémanique qui sont assez prometteurs. Je pense, typiquement, on ne peut pas avoir un projet qui se limite simplement sur la chaleur et c'est ce que semble, finalement, parti pour faire ce projet-là, je ne sais pas si les SIG ont de l'expertise ou ont des projets cogénération bois à leur actif, si c'est ce type d'expertise qu'ils amènent ou pas. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Merci M. le Conseiller, je vous rappelle que nous ne sommes plus en commission.

Nous sommes à l'article 1 sur la Municipalité autorise à participer à la fondation de la société Y-CAD SA et à souscrire 9'478 actions de CHF 1'000.- de valeur nominale, selon le projet de Statuts, tel que présenté. Et qu'à ce stade du débat, je vous serais reconnaissant de nous informer si effectivement vous demandez une non-entrée en matière ou si vous argumentez sur cet article 1, cela ne me semble pas tout à fait clair. Dans cette attente, je vous laisse le temps d'y réfléchir.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Puisque ce business plan est si miraculeux avec un retour aussi énorme que 6%, il n'y a pas beaucoup de business plan, à ce jour, qui ont des retours pareils, pourquoi est-ce qu'on met l'espace public gratuitement à cette SA, alors que le citoyen le paie, cet espace public, dans sa facture d'électricité pour les lignes électriques, les réseaux électriques qui passent dans le sol public ?

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Je vais commencer par répondre à M. RAMCHURN puisque dans l'ordre dans lequel viennent les questions. Vous avez accepté en tout début de séance le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2019, lors de laquelle j'ai répondu à toute une série de questions du Conseiller Ruben RAMCHURN. Je vous renvoie donc aux pages deux cents dix-neuf et deux cents vingt de ce procès-verbal où je réponds à une question, exactement la même, une question que non seulement vous vous êtes posée, mais le Canton qui nous a cofinancé à hauteur de 60% une étude dans ce domaine, que j'ai sous les yeux et qui montre qu'à l'heure actuelle, les deux modèles de cogénération électrique donnent un kilowattheure d'une part à vingt-six centimes pour l'un des modèles, celui de l'air chaud, de la génération d'air chaud, et puis à seize ou dix-sept centimes le kilowattheure pour le modèle de gazéification du bois.

Comme je l'ai annoncé à ce moment-là, et je vous le répète encore une fois ici, il est tout à fait exact que nous prenons toutes les mesures conservatoires qui nous permettraient, cas échéant, si les paramètres venaient à évoluer de pouvoir profiter effectivement de la cogénération. Donc, nous prenons des mesures conservatoires dans la conception des chaudières, dans la conception du bâtiment où les chaudières seront mises en place, de telle manière à pouvoir mettre en place le plus facilement possible cette infrastructure. Mais, à l'heure actuelle, l'économicité du projet ne nous permet pas de le faire, c'est-à-dire qu'il faudrait surinvestir de l'ordre d'un à deux millions pour chacune de ces infrastructures, de telle manière à pouvoir « faire descendre le prix de l'électricité » au prix où nous vendons l'électricité à l'heure actuelle dans ce domaine-là.

Pour ce qui concerne la question du Conseiller Laurent ROQUIER, c'est une bonne question. Probablement, le fait est que nous mettons à disposition des services publics le terrain du domaine public et notamment du domaine public des voies de circulation et le sous-sol gratuitement. Nous l'avons pour l'eau, nous l'avons pour le gaz. Pour l'électricité, il n'y a pas, il me semble pas en tout cas, mais autrement je peux essayer de me renseigner, je dois pas avoir la réponse immédiatement à ce moment-là sur cette question. Peut-être que quelqu'un d'autre dans la Municipalité l'a.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Merci M. le Municipal. Je reprends le chiffre de seize centimes, donc ce chiffre-là en hiver, si on le compare au prix de production de l'éolien, qui ne peut pas être comparé directement puisque c'est une énergie intermittente qui peut être comparée à un courant de bande que si on lui adjointrait le coût du stockage, mais même sans ce coût du stockage, il me semble qu'on est tout à fait compétitif avec du bois-électricité et qu'aujourd'hui, c'est ce qui va valoir de l'or avec la fermeture de Mülheberg et les autres centrales nucléaires. C'est ça qui est capable de produire de l'énergie, du courant de bande de manière pas intempestive et en plein hiver.

Et donc je ne comprends pas qu'on puisse rejeter ou passer sur un tel projet ou le considérer plus

sérieusement aujourd'hui, alors que finalement la priorité est là, et d'autant plus que de comparer à des projets éoliens où on serait investi, ici on aurait des coûts d'interconnexion en moins, c'est de l'électricité qu'on produirait directement sur le réseau yverdonnois et qu'on pourrait vendre sans les coûts d'interconnexion qu'on doit payer quand on vient acheminer de l'électricité depuis des éoliennes ou voire depuis l'Allemagne. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller, je répète est-ce que vous êtes sur une demande de non-entrée en matière ou sur un refus de l'article 1 ? Ce n'est toujours pas clair pour moi. Merci d'éclairer ma lanterne.

M. le Conseiller Bart WIND :

En effet, j'ai aussi l'impression que toutes ces questions que mon collègue Ruben RAMCHURN pose ici, elles ont été largement discutées en commission. On a reçu toutes les réponses, on a même dû limiter la ferveur de réponses de la délégation municipale tellement il y avait de réponses. Je trouve un petit peu déplacé que ce débat ait lieu maintenant. C'est mon avis.

M. le Président Christian WEILER :

Le débat est libre, on doit pouvoir en parler, mais effectivement sur quel type d'intervention on est ? C'est important de le savoir.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

J'aimerais intervenir parce que j'aimerais donner une motion d'ordre parce que là, on est en train de partir sur un débat de commission. On est plus dans le débat de savoir si on vote sur l'article 1 ou pas. Et je pense que maintenant il faudrait savoir si on peut voter sur cet article ou pas. Merci.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'essaie de garder la vision générale et pas spécifique de l'objet lié à la technicité du SEY et pour ce faire, c'est M. DESSEMONTET qui répond.

Mais pour essayer de répondre à la question de la gratuité du terrain, il faut savoir peut-être, cela doit être un choix politique, à mon avis, dans le sens que soit on a envie d'avoir ce type d'énergie sur la Ville d'Yverdon et puis on se rend compte que vous faites un débat, d'ailleurs depuis un moment, qui est juste, moi cela ne me pose pas de problème d'avoir un débat ici, c'est quand même un lieu de débat, même si cela peut être long, mais c'est des sujets importants. Il faut savoir si on veut ce type d'énergie, je disais donc, discuter depuis un moment, savoir si cela va pas être trop cher, si l'énergie qui va sortir ne va pas être trop chère et qu'elle va être concurrentielle, et donc, qu'on va avoir des clients, parce que c'est ça la difficulté.

Évidemment, c'est peut-être aussi à la Ville de faire un effort dans ce résonnement-là et de ne pas faire payer forcément. On parle des passages des tuyaux sur le domaine public, puisque le terrain en soi, pour mettre le CAD-SANTAL, il va être acheté par la société anonyme pour autant qu'elle se crée, que vous donnez l'autorisation ce soir, elle va être achetée à la copropriété d'Y-Parc. Et donc, on parle bien du passage des tuyaux sur le domaine public et c'est peut-être un geste que la Ville peut faire en fonction de ces énergies que nous devons soutenir. Évidemment, si nous mettons tout en charge, tout le temps, et bien peut-être qu'on aura des rentabilités à un moment donné, mais on risque peut-être de faire implorer le système en vol, et en ayant 80% des actions, ce n'est peut-être pas tout à fait ce qu'on recherche. Mais peut-être que M. le Municipal a des compléments plus techniques que la philosophie financière.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Effectivement, M. le Président, cela m'est revenu et je vous rassure immédiatement, pas tout seul, la question de la gratuité sur le domaine public c'est aussi une question de barrière à l'entrée dans

le cadre des marchés publics. C'est-à-dire que si nous faisons payer le passage, cela peut être conçu comme étant une barrière et donc une entrave à la concurrence. Or nous sommes, évidemment, dans des projets de cette ampleur-là tenus aux règles des marchés publics et nous devons garantir une concurrence la plus grande possible.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Pour ma part, je ne pense pas avoir obtenu toutes les réponses que je voulais, mais je comprends et je vois, finalement, que les gens ici semblent pas vraiment inquiets de ce projet-là. Donc, je suis d'ailleurs un petit peu étonné qu'un côté de l'hémicycle qui nous parle tout le temps de braver des bijoux de famille ou de la privatisation quand on met des choses dans une SA, n'ait plus les mêmes principes quand il s'agit d'un projet d'un Municipal qui est de leur bord.

Alors du coup, je vais m'abstenir de poser plus de questions pour l'instant. Je me contenterai juste de refuser, pour les incertitudes qu'on a et de souhaiter que tout se passe bien avec ce préavis et que mes incertitudes, mes inquiétudes ne se réalisent jamais. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté par 59 oui, contre 12 non et 8 abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une très évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 4

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 4 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 5

J'ouvre la discussion sur l'article 5.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Je voulais juste rebondir sur les statuts parce qu'il y a quelque chose qui m'inquiète un peu, c'est concernant les membres du Conseil d'administration. Auparavant, vous avez dit qu'il y aura des lettres de mission aux membres du Conseil d'administration...

M. le Président Christian WEILER :

On ne vous comprend pas M. le Conseiller. Merci de parler dans le micro.

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Il est un peu directif hein ! Et oui. Merci pour le silence, s'il vous plait.

C'est concernant les membres du Conseil d'administration, j'aurais juste un vœu ou, disons, plutôt un lever d'inquiétudes. Ce qui m'importe le plus dans cette société c'est qu'elle puisse aller à un succès. Si elle est trop liée au politique, je crains qu'on aille plutôt contre un échec, en tout cas c'est ça mon avis. Donc en espérant que les membres du Conseil d'administration qui eux, dirigent l'entreprise, et non pas les actionnaires, puissent apporter de la compétence qui ne soit pas trop liée au politique. Donc là, quand vous avez parlé du membre du Conseil, j'espère qu'un membre

du Conseil dans sa compétence technique ou commerciale et pas politique. Voilà, merci.

M. le Président Christian WEILER :

Donc si j'ai bien compris, vous formulez un vœu ?

M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :

Effectivement, parce que nous parlons de statuts et on parle dans les statuts, disons, il y aura trois membres, dont le Président, qui sont élus. Donc c'est juste cette mise en garde parce que vu la discussion auparavant où on parlait de membres, de lettres de mission où il y aura un conflit d'intérêt, parce que n'oublions pas que le Conseil d'administration n'est pas forcément représenté par les actionnaires, mais la loi le dit, est au service de l'entreprise. Merci.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Pour lever les inquiétudes du Conseiller Olivier DI PRINZIO, le Conseil d'administration tel qu'il est prévu, il est de quatre personnes. En principe, il y aura une personne membre de la Municipalité d'Yverdon, très probablement le ou la municipal(e) en charge du Dicastère des énergies. Ensuite, il y aura très probablement une personne issue du Conseil communal qui soit de l'autre bord politique que la personne qui occupe le siège au nom de la Municipalité, de telle manière à garantir la répartition équitable entre toutes les forces politiques de ce Conseil, c'est d'ailleurs le modèle que nous avons typiquement à SAGENORD où on garantit cet équilibre-là. Le troisième siège yverdonnois sera occupé par une personne pour ses compétences techniques ainsi évidemment que le siège occupé par le représentant de SIG. Et puis évidemment, il n'est pas interdit à ce Conseil d'administration de s'adjoindre des compétences techniques, au titre par exemple de secrétariat, hors Conseil ou de tous mandats menant à la bonne conduite de la société.

Nous ne cherchons pas du tout à politiser cette société. Le but c'est, comme vous l'avez dit M. le Conseiller, qu'elle fonctionne le mieux possible, selon les objectifs qui sont les siens et qui sont aussi des objectifs commerciaux et techniques.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Sans vouloir, disons, aller contre ce qui vient d'être dit, je rappelle que la Municipalité n'a pas fait les choix des représentants au niveau du Conseil d'administration, et donc c'est une latitude que la Municipalité se réserve encore.

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 5 est accepté à une évidente majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR19.32PR est accepté à une évidente majorité.

Décision du Conseil

Le Président remercie la commission et la Commission des finances pour leur travail.

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission et de la Commission des finances, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer à la fondation de la société Y-CAD SA et à souscrire 9'478 actions de CHF 1'000 francs de valeur nominale, selon le projet de Statuts, tel que présenté.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 500'000.- lui est accordé pour financer l'apport en numéraire.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 80.406300.19 « Création d'une société CAD SA ». Il n'y a pas d'amortissement, l'investissement étant converti en capital-actions.

Article 4 : Une autorisation de transférer les actifs constitués par les installations des chauffages à distance LOTUS, STEP et SANTAL lui est accordée pour financer l'apport en nature.

Article 5 : La Municipalité est autorisée à signer avec les Services industriels de Genève :

- a) Les Statuts d'Y-CAD SA.
- b) La Convention d'actionnaires d'Y-CAD SA.

**10. PRÉAVIS
N° PR19.33PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'450'000.- POUR LA MODERNISATION ET L'EXTENSION DES RÉSEAUX INFORMATIQUES PÉDAGOGIQUES DANS LES BÂTIMENTS SCOLAIRES

RAPPORTEUR : M. BART WIND

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Cinzia GALI RATANO, Anne-Louise GILLIÉRON, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Stéphane BALET, Olivier DI PRINZIO, Roger GYGAX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Bart WIND ne donne lecture que des conclusions du rapport, ainsi que du vœu de la Commission :

L'introduction du numérique dans les écoles fait augmenter de manière exponentielle les coûts d'équipement des salles de classe. A l'occasion de la présente demande de crédit, la Commission émet le vœu que les discussions menées entre les associations faïtières des communes et le Canton soient renforcées, et dans le même temps qu'Yverdon-les-Bains ne tarde pas à planifier les investissements qu'elle aura à faire en la matière ces prochaines années, car comme indiqué ci-avant, le présent préavis ne couvre pas les besoins des établissements primaires.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Tout d'abord, je souhaite remercier le président de la commission pour la rédaction de ce rapport qui retrace bien les aspects traités. J'interviens afin d'appuyer le vœu de la commission. En effet, il nous est apparu comme indispensable de prévoir rapidement la planification des investissements nécessaires pour mettre tous les établissements scolaires à un niveau d'équipement permettant le déploiement du virage numérique prévu par la DGEO.

Les négociations sur la répartition des coûts liés aux équipements scolaires est en cours, mais n'auront pas d'impact sur les infrastructures, qui resteront à la charge des communes. Yverdon

peut se targuer d'être une Ville qui se situe dans le peloton de tête en matière de connexion. Nous avons investi un montant de CHF 15'000'000.- pour que chaque ménage soit raccordé à la fibre. Il serait assez étrange que dans un contexte comme celui-ci, nous renoncions à équiper tous les bâtiments scolaires.

Ce préavis est une première étape et je ne peux que vous inciter à l'accepter. J'en profite également pour demander à la Municipalité de venir rapidement avec un préavis pour la suite des travaux, à mon sens, CHF 2'500'000.- ne me semble pas si excessifs pour donner aux élèves et aux enseignants des installations de qualité, favorisant l'introduction de l'éducation numérique. Yverdon, Ville de la technologie, sa fibre optique, son HEIG-VD, son CPNV et bientôt ses écoles connectées.

Je terminerai sur une citation : « si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez l'ignorance ».

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté avec une abstention.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec deux abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté avec une abstention.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.33PR est accepté avec une abstention.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de modernisation et d'extension des réseaux informatiques pédagogiques dans les bâtiments scolaires mentionnés dans le présent préavis.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'450'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 30.630600.19 « Prises Wifi et câblages informatiques bâtiments scolaires » et amortie en 10 ans.

**11. PRÉAVIS
N° PR19.34PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 800'000.- POUR L'INSTALLATION ET LE REMPLACEMENT DES COMPTEURS, LES MODIFICATIONS ET PETITES EXTENSIONS DES RÉSEAUX PRÉVISIONNELS POUR L'ANNÉE 2020

Composition de la commission

RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD

Mmes et MM. les Conseillers Claude-Anne JAQUIER, Marceline MILLIOUD, Emilienne WAGNIÈRE, Olivier DI PRINZIO, Jacques LEVAILLANT, Kassim PALANY et Thierry PIDOUX.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Marceline MILLIOUD souligne le vœu de la commission :

En cours de conversation, il ressort que parfois des pannes d'éclairage sur la voie publique peuvent durer si personne ne les signale au Service des énergies.

La Municipalité est invitée à communiquer largement aux citoyennes et citoyens qui sont témoins de telles pannes, la manière de le faire savoir rapidement par tous les moyens, téléphone, Internet ou E-mail au SEY. Votre Commission a réalisé que beaucoup de personnes n'osent pas appeler, se gênent ou ont peur que des frais leurs soient facturés. Il faut lever cette ambiguïté. Il en va de la responsabilité générale.

Elle donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une belle unanimité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une belle unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

Le PR19.34PR est accepté.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : Un crédit d'investissement de CHF 800'000.- est accordé à la Municipalité pour le remplacement de compteurs et la réalisation de diverses petites extensions sur les réseaux d'eau, de gaz d'électricité et de fibre optique.

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte d'investissement n° 80.406400.20 « Compteurs et petites extensions 2020 ». Elle sera amortie sur 15 ans pour les compteurs, sur 20 ans pour la partie électrique et fibre optique et sur 30 ans pour la partie eau et gaz.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

C'était pour répondre au vœu de la commission. Evidemment, c'est un préavis sur les petites extensions et les compteurs et il y a un vœu sur l'éclairage public, donc l'unité de matière n'est

certainement pas respectée, mais tout simplement pour dire qu'effectivement nous avons, pendant longtemps, une application qui marchait relativement bien sur le site web, qui permettait de signaler ces pannes. Cela marche un peu moins bien, il faut qu'on se saisisse de la problématique, on va réfléchir à un moyen de réactualiser, de telle manière à rendre cela le plus facile possible.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président Christian WEILER :

Demande de suspension de séance

Je vous donne la possibilité de vous exprimer sur une pause de quinze minutes.

La discussion est ouverte sur une demande de suspension de séance.

Vote

La suspension de séance est refusée à une grande majorité.

12. PROJET

DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL, À L'ARTICLE 73, DE M. LE CONSEILLER RUBEN RAMCHURN

Depuis le printemps 2019, notre Conseil bouillonne d'activité ce qui montre que la vie yverdonnoise est vivante, mais a pour conséquence que les interventions s'accumulent et les séances sont interrompues avant d'avoir traité tous les objets.

Sachant que certains objets sont de nature urgente et que les reléguer ultérieurement leur ferait perdre tout sens, puisqu'il pourrait ne plus y avoir d'objet à la séance suivante, je pense qu'une modification de notre règlement du Conseil communal devient nécessaire, afin d'y introduire la notion d'interpellation urgente à son article 73.

Sachant que notre règlement doit être validé par le Conseil d'Etat et que ce type d'interpellation urgente existe déjà au Conseil communal de Lausanne à l'article 68, j'ai donc repris l'essentiel de leur texte afin de garantir sa recevabilité.

Proposition de modification :

Art. 73 Interpellation qui correspond à l'article 34 sur la loi sur les communes.

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité des explications sur un fait de son administration. Il dispose de :

- a) L'interpellation ordinaire : il informe par écrit, le Président de l'objet de son interpellation. Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance. La Municipalité répond au plus tard ou dans la prochaine séance. La question qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.
- b) L'interpellation urgente : son caractère est justifié par l'actualité du problème. Elle doit être signée par cinq Conseillers au moins. Elle doit être déposée avec son développement au moins un quart d'heure avant la séance. Les cinq signatures requises à l'appui de la demande d'urgence peuvent être apposées au début de la séance. Le Bureau accorde ou non l'urgence ; en cas de refus de l'urgence, l'interpellateur peut recourir au Conseil qui tranche après une brève discussion. Si l'urgence est accordée, l'interpellation est développée lors de la même séance. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond immédiatement. Elle peut toutefois disposer d'un délai de trois semaines à partir du dépôt de l'interpellation et répondre à la première séance qui suit l'échéance de ce délai. Dans ce dernier cas, elle communique le texte de sa réponse à l'interpellateur au plus tard trois jours avant cette séance. La discussion est ouverte après la réponse municipale.

La discussion peut se terminer par l'adoption d'une ou plusieurs résolutions, lesquelles ne doivent pas contenir aucune injonction à l'égard de la Municipalité, ou par le passage à l'ordre du jour.

Discussion sur le projet

Une commission permanente peut également exercer ce droit en déposant une interpellation urgente ou ordinaire adoptée par une majorité de ses membres.

La Municipalité informe par écrit le Conseil, dans un délai de six mois, du sort qu'elle a donné ou compte donner aux résolutions acceptées par le Conseil.

M. le Président Christian WEILER :

Nous sommes en présence d'un projet de modification du règlement du Conseil communal conformément à l'article 69 lettre c) de notre règlement.

J'ouvre la discussion sur la prise en considération de ce projet de modification du règlement.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Je me permets de prendre la parole en tant que membre du Bureau, et au nom du Bureau, pour donner l'avis du Bureau sur cette interpellation dont nous avons eu l'occasion de discuter.

Je remercie, tout d'abord, le Conseiller Ruben RAMCHURN pour cette question qui est soulevée en arrière fond de son interpellation, question pertinente, à savoir, comment prioriser finalement les interventions qui arrivent au Conseil communal et, en particulier, lorsque certaines interpellations ou certains objets peuvent avoir effectivement un caractère urgent. Ceci étant, le Bureau invite le Conseil communal à ne pas entrer en matière sur cette interpellation pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, l'interpellation déposée par M. Ruben RAMCHURN porte spécifiquement et uniquement sur les interpellations et, il nous semble que cette question de l'urgence doit pouvoir être posée pour les autres objets qui interviennent dans les interventions diverses à notre ordre du jour, à savoir également les postulats et les questions.

Deuxième élément, la proposition qui nous est faite nous paraît peu praticable en tant que telle. En particulier, l'idée que le Bureau devrait se prononcer un quart d'heure avant la séance, on le voit, enfin vous avez eu l'occasion de le voir, les préparations juste avant la séance sont déjà des moments relativement stressants et urgents pour ceux qui ont à mener ces séances, et de demander à ce que le Bureau se rassemble à ce moment-là, prenne une décision compliquerait encore la préparation et l'organisation des séances du Conseil.

Enfin dernier élément, et je pense que c'est le principal argument que je souhaite apporter au nom du Bureau, le Bureau, vous le savez, a eu l'occasion de se pencher sur des recommandations récemment afin d'améliorer la fluidité de nos séances, aussi compte tenu des retards pris par nos séances et des durées de nos séances. Dans ce cadre-là, dans le cadre de ces recommandations qui ont été envoyées, tout récemment, aux chefs de groupe et sur lesquelles les différents groupes pourront se prononcer, le Bureau propose de pouvoir, pour tous types d'interventions, que cela soit une interpellation, une question, un vœu ou un postulat, que la personne qui dépose l'intervention, puisse demander au moment où est voté l'ordre du jour de la séance du Conseil, puisse demander l'urgence sur un objet et que le débat soit ouvert à ce moment-là, sur l'urgence ou non à donner à un objet et, éventuellement, pour remonter un point à l'ordre du jour puisqu'au début de chaque séance, le Président nous lit l'ordre des différentes interventions.

Cela permettrait du coup, de répondre à votre demande, de pouvoir traiter les demandes d'urgence, mais aussi au Conseil en entier, et non pas simplement un préavis du Bureau de se prononcer sur cette question de manière plus pertinente à notre sens.

Voilà, j'espère avoir bien rendu les discussions du Bureau et je m'arrêterai là.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Le groupe socialiste a lui aussi un petit peu réfléchi au projet de modification du règlement que

nous a présenté le Conseiller Ruben RAMCHURN et certaines de ses conclusions recourent celles du Bureau exprimées par Mme la Conseillère Céline EHRWEIN, d'autres sont différentes et je vous les livre à peu près pêle-mêle.

Premier point, on dirait que M. le Conseiller Ruben RAMCHURN cherche à proposer des solutions à des problèmes, qu'il contribue lui-même passablement à créer. Ensuite, la modification de notre règlement sur le modèle de ce qui se passe à Lausanne, ne nous paraît, en aucun cas, pertinente. Elle ne ferait qu'apporter une certaine gabegie d'un Conseil où toutes les interpellations, par miracle, deviennent urgentes et très souvent au détriment d'interventions beaucoup plus essentielles. Cette proposition est donc contre-productive à nos yeux. Il ne saurait, en plus, être question de réformer les règles du jeu en introduisant une nouvelle mesure à une année de la fin de la législature.

Le Bureau a défini des bonnes pratiques dont nous allons discuter prochainement dans notre séance du 5 mars. Nous avons toute confiance dans le Bureau pour apprécier la pertinence de la nécessité de porter rapidement une intervention à l'ordre du jour. En conséquence, le groupe socialiste s'oppose absolument au projet de M. RAMCHURN.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je rappelle quand même que les articles qui concernent les interventions individuelles sont quasiment tous repris, de la Loi sur les communes, et que nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons par rapport à cela. Le propre de l'interpellation auquel s'est intéressé notre collègue Ruben RAMCHURN pour modifier la manière de la présenter est l'article 34 de la Loi sur les communes : il n'y a pas tellement de possibilité de changer quelque chose.

Je trouve beaucoup plus important d'avoir la réponse aux questions que pose le Conseil. Ce qui intéresse les Conseillers, ce n'est pas de savoir quand on pose la question, comment, avec un avertissement un quart d'heure avant, et tout ça, ce qui est important, c'est que la réponse, si elle est urgente, suive. Et je crois que les Municipalités qui se sont succédées dans cette Ville, ont, quand même à cœur de répondre aux questions qui sont posées par les Conseillers, notamment, si les Conseillers les estiment urgentes. Et pour l'instant, je ne vois pas ce qui nécessite de changer cela.

Une interpellation doit être signée par cinq Conseillers, on peut la faire signer avant même de la déposer : elle peut être posée sur le bureau plus tôt, elle peut être envoyée avec un mail pendant l'après-midi. Si la Municipalité décide de répondre, c'est qu'elle a les éléments pour le faire, si elle n'a pas les éléments pour le faire, la Municipalité peut annoncer qu'elle le fera par les mails que nous recevons habituellement, et c'est elle qui va décider du moment de sa réponse. Je trouve qu'on doit aussi laisser à la Municipalité, la possibilité de consulter son administration pour parfois, avoir des informations supplémentaires à donner aux Conseillers.

Et je suis, ce qu'a dit mon collègue Jean-François CAND, tout à l'heure ; je pense que nous ne devons pas accepter cette modification : on ne peut pas bricoler un règlement de Conseil chaque fois qu'on a une idée qui nous traverse la tête !

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je voulais aussi juste rappeler qu'il n'est pas du rôle du Conseil communal de traiter de l'actualité au flux tendu. On est plutôt là pour réfléchir de façon plus approfondie. Merci.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je remercie ma collègue, la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, pour sa réponse et je soutiens sa remarque sur le point sur les réponses. Concernant l'adéquation avec la loi sur les communes, c'est pour ça que j'ai repris l'article lausannois qui a été validé par le Conseil d'Etat pour inspirer cet aménagement, cette modification du règlement.

Projet retiré

À M. CAND, je répondrai que je ne pense pas qu'il y a de période qui soit bonne ou mauvaise pour modifier un règlement et c'est parfois en début de législature, avec des nouveaux Conseillers, que cela me semble plus compliqué qu'avec des Conseillers expérimentés en fin de législature.

Maintenant, je remercie particulièrement Mme Céline EHRWEIN pour nous avoir apporté les réponses du Bureau, je dois dire que cette solution apportée, ces bonnes pratiques apportées par le Bureau, qui sont arrivées après que j'aie déposé mon projet de modification de règlement, sont assez élégantes et je dois dire que cela montre qu'on avait peut-être les mêmes préoccupations concernant la façon de traiter l'ordre du jour. Et je trouve que leur solution, effectivement, est très pragmatique et je vais donc retirer mon projet rédigé de modification de l'article 73 en conséquence, puisque je pense, j'espère, on verra dans la pratique, mais j'ai bon espoir que cette idée de passer par l'ordre du jour tel que suggéré, remplira et permettra de répondre quand c'est urgent, aux quelques points. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Je vous remercie de la confiance que vous accordez au Bureau et vous demande, vous permettez de reprendre votre place dans la salle. Merci M. le Conseiller.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS. 13.1

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (5G)

Ma question concerne la 5G, le déploiement de la technologie 5G suscite énormément d'inquiétudes et d'émotion au sein de la population, les risques pour la santé et l'environnement sont encore mal connus et l'arrivée de nouvelles fréquences nécessaires à l'utilisation de la 5G, comme les ondes millimétriques, demandent une modification des valeurs limites de protection contre les rayonnements.

L'usage de cette technologie interroge aussi au regard des enjeux énergétique et climatiques qui nous attendent. Or, il y a un consensus aujourd'hui pour dire que l'usage de cette technologie impliquera une consommation trois fois plus élevée que la technologie 4G que nous utilisons toutes et tous aujourd'hui.

Par ailleurs, alors que la Suisse jouit d'une longue tradition de consultation de la population, les opérateurs de téléphonie mobile semblent vouloir passer en force. Ce déploiement semble aller de soi, sans qu'il y ait de débat démocratique. A la décharge des opérateurs de téléphonie, la Confédération a octroyé des concessions 5G sans même que le débat sur les risques et opportunités de cette technologie n'ait eu lieu.

Le Conseil d'Etat vaudois a pris ses responsabilités. Il a récemment annoncé sa volonté de maintenir le gel des autorisations pour les nouvelles antennes 5G. Ce qui est une bonne nouvelle. Cependant, faute de base légale suffisante pour l'empêcher, les modifications d'antennes, dites mineures n'impliquant pas d'augmentation de leur puissance, sont quant à elles, autorisées.

La construction de nouvelles antennes 5G sur le territoire vaudois est par contre toujours interdite. Cette mesure reste en vigueur tant que la Confédération ne mettra pas à la disposition des cantons certains outils permettant, notamment, de vérifier que ces installations respectent les valeurs limites en matière de rayonnement. Pour les modifications d'antennes existantes, le Canton invite les communes à soumettre à enquête publique les cas dits « bagatelles ».

Une telle démarche permet en effet à la population de s'exprimer dans le cadre d'une procédure officielle. Ils sembleraient que plusieurs projets soient prévus à Yverdon, d'ailleurs certains ont défrayé la chronique récemment, un projet situé à la rue de Neuchâtel 1, sur la tour Bel-Air est actuellement à l'enquête publique jusqu'au 20 février. Il devrait y en avoir d'autres dans les semaines à venir, d'où ma question :

- La Municipalité peut-elle nous confirmer que les modifications d'antennes mineures n'impliquant pas d'augmentation de leur puissance sont systématiquement soumises à

enquête publique, comme le recommande le Canton ?

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je voulais juste apporter quelques précisions parce qu'il semble que mon collègue Vassilis VENIZELOS est mal renseigné. La 5G dont on parle aujourd'hui, il ne s'agit absolument pas d'ondes millimétriques, c'est exactement les mêmes fréquences que la 4G, et des fréquences inférieures, des bandes inférieures qui ont été mises dessus. Les zones millimétriques ne sont absolument pas à l'ordre du jour, ne font pas parties des concessions, ne sont même pas prévues dans les appareils qui vont sortir, d'ici là cela s'appellera sans doute, 6G, mais aucune autorisation n'est possible pour des ondes millimétriques, et aucun appareil sur le marché n'est prévu.

En France, il y a deux zones d'expérimentation sur ces ondes millimétriques qui sont prévues sur deux sites précis, c'est une gare et l'autre, je crois un centre commercial. C'est tout ce qui existe et il n'y a aucune expérimentation prévue pour l'instant en Suisse. Ces ondes ont de gros problème puisqu'elles ne passent même pas une porte. Donc elles ont un usage, finalement, très limité.

Maintenant concernant la consommation...

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller, je ne suis pas sûr qu'on soit sur un débat sur la 5G. On est sur une question précise sur le fait qu'il y a une demande de permis qui soit autorisée pour les extensions. Je crois que la demande est ciblée et je ne voudrais pas qu'on ouvre, ce soir, le débat très intéressant et probablement très concret de la 5G. Donc je ne sais pas si vous voulez intervenir sur cette notion de permis de construire qui est demandée.

Il me semble que le Conseiller a fait une demande précise, mais maintenant si vous apportez des éléments par rapport à ces permis de construire, c'est volontiers. Mais je me permets de vous demander de ne pas ouvrir un débat sur la 5G, à moins que vous ne considériez ces éléments qui sont importants à connaître pour qu'on puisse se prononcer. Merci, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Oui je pensais juste que c'était important de corriger certaines choses fausses, qui ont été dites, notamment sur la consommation énergétique. Sachant que la 5G est cinquante fois plus efficace pour transporter les mêmes quantités de données, donc en termes de consommation d'énergie, on devrait tous souhaiter la 5G au plus vite. Et en termes de risque aussi, puisque c'est beaucoup moins de rayonnements, c'est dix à cinquante fois moins de rayonnements puisque le signal est pulsé dans certaines directions au lieu d'être diffusé à 360° degrés.

Et d'autre part, les dernières antennes 4G sont déjà compatibles 5G puisqu'il suffisait juste d'une mise à jour, c'est pour ça que des antennes 5G sont apparues partout puisque, finalement, c'est des technologies extrêmement proches. Merci.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

La question est effectivement intéressante et d'actualité. Il est vrai que, pour les cas mineurs, il n'est pas nécessaire de mettre à l'enquête et il est vrai que nous ne l'avons pas exigé jusqu'à maintenant. En réalité, comme cela n'est pas mis à l'enquête, cela peut nous échapper, en fait, puisque les opérateurs n'ont pas besoin de le faire.

Ceci étant dit, comme je reçois la question que ce soir, même si j'avais entendu dire que vous alliez poser une question sur la 5G, je propose d'y répondre de façon plus complète, peut-être avec une concertation municipale sur la marche à suivre, dans une prochaine séance.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je remercie Mme la Municipale pour sa réponse en précisant que la Municipalité a tout à fait la possibilité d'imposer la mise à l'enquête publique des cas bagatelles, comme l'ont fait d'autres communes, et j'invite la Municipalité à envisager une telle piste.

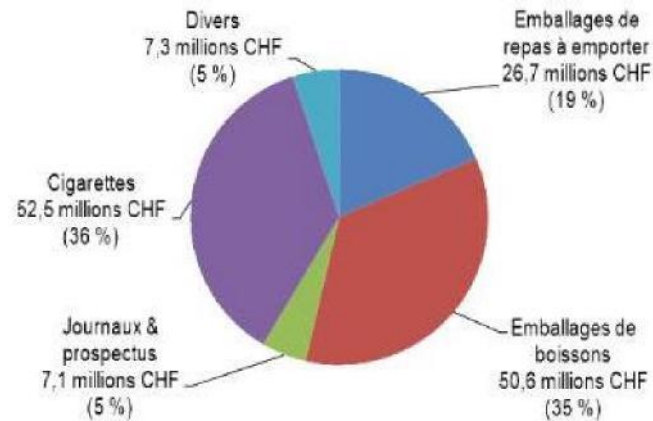
◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Un Postulat de M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI (Ville zéro mégot)

Le présent postulat vise à réduire les coûts des nettoyages des rues, à améliorer leur propreté et à réduire notre impact sur l'environnement.

En Suisse, chaque année CHF 52'500'000.- sont dépensés pour le ramassage de mégots. Il s'agit, comme indiqué sur le graphique présenté, de la part la plus importante des coûts liés au littering sur la voie publique.



Communes, coûts totaux: 144 millions CHF/an

Malgré les sommes investies et le travail considérable des employés communaux, les mégots restent omniprésents dans nos rues comme le montre les images qui ont été prises au centre-ville d'Yverdon.





Finalement, l'impact environnemental de ces déchets est considérable, sachant qu'un seul mégot pollue cinq cents litres d'eau et qu'une grande quantité d'eux finissent dans les milieux aquatiques servant aussi bien à nos loisirs qu'à notre alimentation. N'oublions pas que les filtres des cigarettes collectent, c'est leur rôle, les éléments les plus toxiques du tabac, il s'agit donc d'un déchet toxique qui mettra une dizaine d'années à se dégrader.

Pour y remédier, plusieurs villes suisses, comme Montreux, Berne, Gland, Genève ou Vevey ont mis en place une série de mesures, dont on peut citer quelques exemples :

- Des actions de communication et des campagnes de sensibilisation pour informer les fumeurs et changer leurs habitudes. Des messages liés aux impacts environnementaux et économiques du littering de mégots ont été diffusés sur les réseaux sociaux, notamment par le biais de vidéos.
- La distribution de cendriers de poche, comme on en a reçu ce soir.
- L'installation de cendriers de vote dans les cafés-restaurants partenaires.



- L'application stricte d'amendes d'ordre et travaux d'intérêts généraux. Notre nouveau règlement de police nous permet d'agir également à ce niveau.
- Et finalement, le marquage au sol.



Le Service des travaux de la Ville a également entrepris plusieurs actions. Mais le succès est très mitigé pour l'instant et il est donc nécessaire d'agir plus activement au niveau de la prévention, tout en n'oubliant pas que la répression est également nécessaire pour bien faire passer le message.

C'est pourquoi par ce postulat, je demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en œuvre des mesures afin de réduire à la source l'impact du littering sur notre territoire communal et en particulier celui lié aux mégots de cigarettes.

Merci pour votre attention.

M. le Président Christian WEILER :

Discussion sur le postulat

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69, lettre a) de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

A la première lecture de votre postulat, il paraît intéressant : un plan de mise en œuvre pour améliorer la salubrité dans nos rues yverdonnoises se voulant ambitieux sachant qu'il s'agit principalement d'un problème de comportement, plus que d'un manque de cendrier. En lisant cependant la presse cette semaine, qui relatait un copier-coller de votre intervention débattue au conseil de Montreux, ville que vous citez d'ailleurs en exemple, et qui a été rejeté par celui-ci estimant que la Municipalité menait déjà des actions concrètes, j'aimerais donc ce soir, laisser l'opportunité à la Municipalité de nous répondre sur les actions qui sont déjà effectives à Yverdon et ces ambitions futurs avant de renvoyer votre postulat en Municipalité ou non.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

À juste titre, vous soulevez la question du littering qui est très problématique. Je suis très bien placé pour le savoir car les collaborateurs du Service, dont je suis en charge, en subissent les conséquences. Ils ramassent jours après jours les incivilités des personnes jetant leurs déchets par terre, ce qui, croyez-moi, peut être démotivant.



Mais il serait faux de croire que nous avons attendu d'être sollicités pour agir. Non, c'est un problème sur lequel nous travaillons depuis des années déjà. J'ai, ici, le livre depuis 2004, des actions qu'il y a eues sur Yverdon, si quelqu'un veut le consulter, il est assez significatif.

La répression a un rôle à jouer dans la lutte contre le littering, c'est indéniable, mais l'utiliser comme unique outil serait une erreur. Comme le dit à juste titre M. le Conseiller SEGHROUCHNI, la prévention est tout aussi importante. À cela, je pense qu'il est nécessaire d'ajouter l'incitation. Pour être plus précis, l'incitation inclusive. Il faut encourager la population à aller dans le bon sens, à faire partie du bon camp : ceux qui se comportent de manière civilisée.

À ce titre, ajouter que des mesures incitatives ont été prises par le Service des travaux et de l'environnement à de nombreuses reprises. Nous avons travaillé à la sensibilisation en partenariat avec la presse et en étant actifs régulièrement sur les réseaux sociaux.



Sans parler encore de la signalétique que nous renouvelons constamment en fonction des observations de nos équipes sur le terrain.



Nous travaillons aussi pour fournir des prestations et des infrastructures efficaces telles que des poubelles et cendriers adaptés limitant le fléau du littering. Le travail quotidien des collaborateurs de mon Service pour maintenir la Ville propre où il fait bon vivre est exemplaire et le succès de nos actions ne peut pas être qualifié de « mitigé ».





Néanmoins, malgré ce travail considérable de nettoyage et de sensibilisation, il est essentiel de pouvoir aussi réprimer la minorité qui ne joue pas le jeu. Plusieurs campagnes de surveillance et de dénonciation sont menées depuis de nombreuses années, permettant de sanctionner les contrevenants.

Pour l'année 2020, mon Service prévoit une communication se basant sur ses propres statistiques pour avoir un impact sur mesure contre le fléau qu'est le littering. Nous prévoyons aussi de consolider notre infrastructure préventive par différents tests de projets d'aménagement, notamment la pose de grilles filtrantes comme mentionné dans le postulat de M. le Conseiller SEGHROUCHNI.

Même si ces incivilités sont le résultat d'une minorité d'utilisateurs, qui ne respectent pas le domaine public, ni le règlement, et ce malgré les efforts en matière de sensibilisation et de communication, je me permets de vous offrir un petit cendrier de poche, et même pour les non-fumeurs, il est utile afin d'éviter que nos déchets se retrouvent dans les rues, nos cours d'eau, dans le lac et encore dans nos endroits naturels favorisés.

Voilà ce que je peux vous répondre aujourd'hui.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Au vu de ce qu'on vient d'entendre, je pense qu'on se rend compte que c'est un travail qui est déjà accompli, même si le fond de la question est bien évidemment très importante. On voit que c'est une lutte de tous les jours, de par les services du STE et autres, et je pense que ce postulat n'est pas très utile. Il va juste générer de l'administration au sein de la Municipalité, au sein de ce Conseil, dans les services et partout.

Donc au nom du respect de tout un chacun, je vous prie de bien vouloir retirer ce postulat, et s'il n'était pas retiré, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à le refuser.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Je ne partage pas l'analyse que mon collègue Laurent ROQUIER vient de faire de ce que nous a été dit de la part de la Municipalité. Moi, j'ai entendu plusieurs choses de la part de la Municipalité, j'ai d'abord entendu, oui c'est un vrai problème et oui on a encore beaucoup à faire malgré tout ce qui est déjà fait. Et je salue, le réflexe, presque, de notre Municipalité de toujours relever l'excellent travail qui peut être fait par son administration et par les collaboratrices et les collaborateurs des services. Mais j'aimerais aussi rappeler, peut-être plus largement de ce postulat, que quand un Conseiller communal fait une interpellation à ce Conseil, que ce soit de droite ou de gauche, ce n'est pas forcément une attaque contre les services, ce n'est pas forcément contre le Service de la Municipalité, mais ça peut aussi venir en soutien de ce qui se fait déjà et c'est aussi dans ce sens-là que je pense, qu'il est important de l'entendre ce soir.

J'ai entendu que vous partagiez le constat que c'était difficile et que c'était frustrant pour vos

collaborateurs de devoir recommencer inlassablement ce même nettoyage dans les mêmes endroits sensibles. J'en suis certaine. Donc, quelque part, le constat du problème, il est partagé. Bien sûr qu'il y a déjà des pistes qui existent. Vous avez le livre « dès 2004 » sur le littering, donc on voit qu'il y a des efforts qui sont consentis depuis une quinze d'années, mais qui ne suffisent pas.

Ce postulat est aussi là, pour quelque part, mettre peut-être déjà en valeur ce qui se fait, reconnaître aussi le travail de l'administration, mais l'accentuer, se donner l'occasion de réfléchir, se donner les moyens peut-être d'étoffer cette panoplie pour venir en soutien du travail effectué. Et dans ce sens-là, vraiment, je vous encourage à soutenir ce postulat. Tant mieux si tout est déjà fait, cela sera vite répondu. On a entendu que cela n'était pas suffisant, il y a sûrement des choses à développer, s'il vous plaît, soutenons ce postulat qui va, à mon sens, soutenir le travail du Service des travaux et qui ne va pas à son encontre. Merci.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Je tiens déjà à remercier la Municipalité pour les réponses qui ont été apportées. Ensuite pour répondre à M. ROQUIER, je ne prévois pas de retirer le postulat parce que comme cela a été dit, effectivement il y a déjà eu de nombreuses mesures qui ont été mises en place pour lutter contre le littering des mégots de cigarettes. Je ne tiens absolument pas à dénigrer le travail qui est fait, qui est remarquable, mais ce postulat vise justement à compléter, à développer les mesures qui sont actuellement en place.

Proposition	État actuel	Postulat
Campagnes de sensibilisation (vidéos, réseaux sociaux)	Périodiques	À développer
Cendrier de poche	Périodiques	À développer
Cendriers de vote	Temporaires	Permanents
Amendes d'ordre	Périodiques	Systématique
Travaux d'intérêts généraux	Inexistant	À développer
Marquage au sol	Inexistant	Permanent

Pour avoir une analyse, peut-être, un petit peu plus poussée de ce qui a été fait et de ce qui pourrait être fait, j'ai fait la synthèse des éléments que je propose, que j'ai comparé avec les réponses de la Municipalité, donc ce qui est fait et ce que permettra d'apporter le postulat.

Le premier point, parmi les exemples que j'ai cités, il y a la campagne de sensibilisation, on nous a dit que cela existait donc l'état actuel est qu'il y a des mesures périodiques, mais qui peuvent être prolongées et développées grâce au postulat. Il y a des cendriers de poche qui sont distribués, donc là aussi c'est à continuer. Au niveau des cendriers de vote, à priori ce n'est pas quelque chose qui existent déjà sur le territoire communal, donc à développer. J'ai entendu dire que cela se faisait lors de manifestations, mais je proposerai plutôt d'avoir des installations.

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller, on est sur la prise en considération, on ne va peut-être pas voir toutes les mesures

et toutes les détailler. Volontiers, rapidement s'il vous plaît.

M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :

Et les deux dernières mesures proposées ne sont pas encore existantes. Donc, dans ce sens-là, enfin on voit que les propositions du postulat permettent justement d'agir de façon complémentaire aux mesures existantes et je vous invite à le soutenir. Merci.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Encore une fois, je ne pense pas qu'il s'agit d'un problème de fond, vous avez sans doute raison sur votre analyse. C'est un problème de forme. Je crois que nous avons meilleur temps de se concentrer sur les actions pour justement régler ce problème de littering. On a même meilleur temps de laisser les services y travailler, on l'a entendu, ils y travaillent. Laissons-les travailler, essayons d'éviter une administration à un autre niveau inutile que de devoir faire des rapports.

On a vu en début de cette séance, à quel point un postulat peut être lourd, il peut même y avoir une commission qui se réunit encore après. Essayons d'éviter ça, faisons un travail efficace. Il y a peut-être des moyens plus légers pour intervenir à ce Conseil, avec une résolution plutôt qu'un postulat pour quelque chose de ce genre qui finalement enfonce une porte ouverte.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

J'ai de la peine à comprendre la position de mon collègue Laurent ROQUIER. On vient ici avec un postulat qui propose des mesures complémentaires, notre Conseil communal a l'occasion de donner une impulsion assez forte pour que la Municipalité prenne des mesures complémentaires en la matière, et il ne s'agit pas de décrier ce qui a été fait, tout le monde est là pour féliciter, pour saluer les mesures qui ont été mises en œuvre par les services de l'administration. Mais là, notre Conseil à l'occasion de venir en appui de ce qui a déjà été fait, et comme l'a rappelé notre collègue Younes SEGHROUCHNI, de venir avec des mesures complémentaires.

Donc notre Conseil a deux possibilités. Accepter ce postulat et inciter la Municipalité à redoubler d'efforts pour lutter contre le littering ou considérer que ce n'est pas une problématique et que les services de l'administration en font déjà assez. De notre point de vue, on peut encore en faire un peu plus et on peut donner plus de moyens au service de l'administration pour lutter contre le phénomène de littering. Il ne s'agit pas de demander un rapport, un énième rapport à l'administration sur le sujet, mais clairement de prendre des actions concrètes.

M. le Président Christian WEILER :

La réponse à un postulat sera tout de même un rapport, il faudra bien faire un rapport, par rapport aux mesures à présenter. Ça, ça paraît une procédure normale, mais c'est effectivement la suite logique d'un postulat.

Donc nous sommes toujours sur la prise en considération de ce postulat, rapport qui mettra des mesures ou pas, ça c'est la Municipalité qui le décide mais il y a bien un rapport qui est la suite logique d'un postulat. Tout de même, il faut le dire sans qu'évidemment cela préjuge de votre position. Mais sur le formel, il y a, au final, un rapport qui devra expliciter les éléments qui seraient pris en considération. Et vous allez maintenant pouvoir, si tout le monde a pu s'exprimer à satisfaction, vous exprimez sur cette prise en considération.

La discussion est close, nous votons.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés par 43 oui, contre 31 non et 9 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

13.3

Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Transports publics)

Chaque samedi, il est compliqué de trouver une place de parc dans notre centre-ville afin d'y faire ses courses et la période de construction du parking ne devrait rien arranger à l'affaire. Des solutions doivent donc être trouvées pour aider nos commerces, tout en faisant une action efficace et concrète pour le climat.

Par le biais de ce postulat, j'invite la Municipalité à étudier l'opportunité d'une gratuité des transports publics tous les samedis jusqu'à la fin des travaux du parking. Cette mesure inciterait des automobilistes yverdonnois à circuler en transport public le samedi, tandis que des habitants de la région pourront profiter de la possibilité de se parquer à l'extérieur de la Ville plutôt qu'au centre, s'ils le désirent. La Municipalité pourrait d'ailleurs également étudier l'opportunité de rendre certains parkings en périphérie gratuits le samedi.

Si la gratuité complète des transports publics n'est pas quelque chose de souhaitable, car comme le disait, Lisa MAZZONE à Forum encore récemment, les transports publics ont un coût écologique eux aussi et s'ils sont gratuits les gens les utiliseront plus que nécessaire. Mais un jour hebdomadaire de gratuité, le jour dédié au shopping pour une grande partie de la population, n'aurait que de bons incitatifs, tant pour le climat, que pour le commerce yverdonnois et ainsi que pour l'image de notre Ville. C'est donc avec beaucoup d'optimisme que je vous présente ce postulat, persuadé qu'il devrait obtenir le soutien de tous ici.

Je vous remercie pour votre attention et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à soutenir mon postulat en le renvoyant à la Municipalité. Merci.

M. le Président Christian WEILER :*Suspension de séance*

Merci M. le Conseiller, j'ai besoin de deux minutes d'interruption technique pour une question. Je fais juste une pause de deux minutes. Merci. Excusez-moi.

Suspension de séance

Voilà la séance reprend.

Discussion sur le postulat

Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Sur le fond, ce postulat pour une offre gratuite des transports publics le samedi pendant la durée des travaux pour la réalisation du parking de la gare est parti d'une bonne intention, mais il pose plusieurs problèmes, pour moi et plusieurs membres de mon groupe. Comme le postulant en fait la remarque, la gratuité des transports publics ont un coût financier. Qui devra le supporter ? Pas le transporteur, pas le passager ! Il reste qui ? La collectivité dans son ensemble et c'est à nouveau une partie de la collectivité qui paie pour l'autre partie de la collectivité.

Quand on parle de gratuité des transports publics, on parle de TRAVYS. Cette société dessert la Ville, plus des villages aux alentours, car elle est en phase avec AggloY et liée par une convention de prestations signée avec les communes d'AggloY et aussi la Ville d'Yverdon-les-Bains. Donc, la Ville devra certainement modifier cette dernière dans ce laps de temps, et les autres communes accepteront-elles de participer à cette gratuité ? Et si elles refusent, comment faire la différence de ceux qui vont en Ville d'Yverdon-les-Bains ou dans les zones en Chamard, ou encore dans les villages desservis par TRAVYS ? Donc, très difficile de défendre ce postulat qui dit que ce serait un bien pour les commerçants du centre-ville.

Nous avons aussi CarPostal qui dessert certains arrêts de la Ville depuis la gare, est-ce que cette

société va aussi accepter et accorder cette gratuité de leur transport pour ces samedis ? Les problèmes seront idem que pour TRAVYS.

Une fois de plus cette gratuité n'est pas juste non plus. Elle défavorise ceux qui ont acheté un abonnement pour les transports publics, eux ont payé pour tous les jours, selon la validité de leur abonnement.

Et il y a le « après », comment aller expliquer aux usagers des transports que vu la fin des travaux, les transports ne sont plus gratuits, comment revenir en arrière car ce postulat parle de la période des travaux, en plus cela va être compliqué. Donc je vous demande de refuser ce postulat pour ces différentes raisons et de chercher une autre piste, comme rallonger le temps de validation du billet demi-tarif et entier, de trouver un partenaire avec des navettes électriques centre-ville gare, tester des prototypes de développement de navettes.

Et il y a encore une autre raison supplémentaire de refuser ce postulat, il a eu des échos dans la presse avant qu'il soit soumis au Conseil. Le fait de l'avoir mis dans les médias, réseaux sociaux, avant d'en débattre au Conseil pose un problème d'influence. En lisant les médias, ceux-ci m'ont donné l'impression d'avoir pris position en vers ce postulat, aux risques de fausser le débat au sein du Conseil. Avec cette diffusion, cela pourrait avoir une certaine influence sur certains Conseillers, lors du vote de prise en considération du postulat. On peut se demander si le Conseil a encore une légitimité après cela.

M. le Conseiller Jean-François CAND :

Je viens d'entendre ce qu'a dit le Conseiller Didier FORESTIER, dans le groupe socialiste nous avons pris une décision différente mais nous reconnaissons que les arguments qui ont été donnés par M. FORESTIER, nous les partageons en partie. Seulement, nous souhaiterions que la Municipalité, on va lui donner encore plus de travail, puisse nous faire un rapport circonstancié.

Nous aimons les transports publics, nous avons même à l'époque, je crois, demandé une gratuité pour les moins de vingt-cinq ans. Et sur le papier, l'idée, le postulat du Conseiller Ruben RAMCHURN est séduisant, mais nous ne savons pas si c'est réalisable. Alors le groupe socialiste va voter pour une transmission à la Municipalité de ce postulat, et attend avec intérêt les réponses. Merci.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

Je viens de proposer à notre collègue Ruben RAMCHURN de modifier légèrement son postulat. À mon avis, il enferme trop dans une seule solution les possibilités qui existent en Ville d'Yverdon, par rapport à simplement n'utiliser que les transports publics. Il y a d'autres possibilités, et je crois que c'est là qu'il faut se diriger.

Est-ce que je peux demander au secrétariat de passer le document que je vous ai remis, s'il vous plaît, pour que tout le monde puisse le lire comme ça se sera plus simple.

Alors je vous lis ce document : c'est une sorte d'amendement, mais enfin formellement, on ne peut pas amender, c'est plutôt le postulant qui devrait le faire : « Durant la période de construction du parking souterrain de la Place d'Armes, la Municipalité est invitée à étudier l'opportunité de mettre en place des alternatives aux déplacements en voitures privées et à leur parcage au centre-ville, principalement les samedis, jour d'affluence dans les commerces locaux. Afin de faciliter l'accès au centre historique à la clientèle domiciliée à l'extérieur de la cité thermale, la Municipalité pourrait étudier la possibilité de rendre gratuit ses parkings périphériques – qu'ils soient situés sur le domaine public ou sur ses domaines privés – avec adaptation de la fréquence des transports en commun allant dans leur direction. »

M. le Président Christian WEILER :

Merci Mme la Conseillère, nous allons continuer un tour de débat pour voir ensuite comment on

modifie ou pas, enfin comment le postulant modifierait ou pas son postulat.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Le groupes des vertes et des verts se réjouit que M. le Conseiller RAMCHURN vise dans son postulat des objectifs qui nous sont très chers, le transfert modal pour moins de déplacement en voiture individuelle, qui est d'ailleurs aussi relevé comme un objectif par Mme Pierrette ROULET-GRIN, et la vitalité du centre-ville pour laquelle, je vous le rappelle, nous avons déposé une motion. Et puis, nous apprécions également que M. RAMCHURN cite une Conseillère verte aux Etats genevois, et dans ce cadre-là, nous pouvons également citer un papier de position récemment adopté par les vertes et verts vaudois : « La gratuité totale partout et pour toutes et tous est une fausse bonne idée tant elle engendre plus d'inconvénients qu'elle ne règle de problèmes », même si « les vertes et les verts s'engagent pour une réduction des coûts des transports en commun ».

Donc nous nous sommes alignés sur les objectifs, nous sommes cependant sceptiques en ce qui concerne la mesure proposée, la gratuité des bus le samedi, en termes de rapport coût/bénéfice, comme M. le Conseiller Didier FORESTIER l'a rappelé, ça pourrait coûter très cher, et puis cela serait une mesure individuelle qui, en tant que tel, pourrait ne pas résoudre toutes les situations qui risquent de poser de la congestion pendant les travaux ou même en générale au-delà des travaux.

Et dans ce cadre-là, nous souhaitons rappeler que plusieurs analyses des facteurs de choix de moyen de transport indiquent que le coût n'est pas un facteur déterminant pour ne pas emprunter les transports publics. C'est souvent d'ailleurs, si on compare le prix d'un ticket de bus ou d'un aller-retour en bus avec le prix du parcomètre pendant les trois heures maximums, auxquelles on peut rester actuellement, il n'y a finalement pas beaucoup de différence. Il y a la question principalement des cadences de passage qui remonte dans les sondages et également la possibilité de stationnement en périphérie, sur des places P+R, qui est d'ailleurs relevé par l'amendement de Mme la Conseillère ROULET-GRIN. Il y a également le fait d'avoir besoin de place dans le coffre mais là, on pense qu'essentiellement les gens qui viennent faire de gros commissions, vont dans des parkings privés de la Coop et de la Migros qui sont pas du tout affectés par les travaux.

C'est pourquoi, nous, dans l'esprit un petit peu, je crois, de Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, nous invitons plutôt la Municipalité à développer une approche globale surtout pendant la phase critique des travaux de la Place d'Armes, mais même en général, pour le déplacement d'achat et de loisir. Il y a une très bonne, de notre point de vue, démarche, les derniers temps de la Municipalité sur le trafic pendulaire et le stationnement pendulaire. Il s'agit de l'adapter pour les déplacements d'achat et de loisir des personnes de la périphérie qui pourraient avoir des tarifs ciblés, pas forcément la gratuité, mais peut-être des tarifs famille ou des tarifs ciblés, des remboursements des tickets P+R quand on fait des achats en ville, des renforcements des cadences horaires le samedi, puisqu'il y a quand même moins de bus le samedi, des adaptations des stationnements périphériques et puis aussi beaucoup de communication.

Nous pensons également que la Municipalité l'a annoncé, elle a nommé un médiateur pour le chantier de la Place d'Arme, qui sera au plus proche des préoccupations des commerces, des services et des habitants du centre-ville et qui dans ce cadre-là, pourrait déterminer vraiment les mesures les plus ciblées, les plus adéquates par rapport à la clientèle. C'est pour cela qu'étant donné, sans se positionner encore sur l'amendement éventuel de ce postulat, nous soutenons ses objectifs, mais pas nécessairement ses moyens, et surtout pas le fait qu'une seule mesure permettrait de résoudre un problème aussi complexe. Et donc notre vote ne sera pas unanime, selon ce qu'on regarde plutôt les objectifs ou la mesure en elle-même soulevée par le postulat.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ervin SHEU :

Cette proposition, à mon avis, c'est une fausse proposition d'aide parce que, premièrement, tous

les usagers des transports publics, munis de leur abonnement, vont pas prendre plus souvent le bus parce qu'il y a un samedi gratuit. Par contre, vu que c'est un samedi et que c'est un jour de commissions, justement, ils le prendraient plus souvent s'il y aurait une cadence plus élevée, et qu'ils ne devraient pas attendre vingt-cinq minutes pour le prochain bus avec les commissions.

C'est pour ça que je dis que c'est une fausse proposition parce qu'actuellement, on se trouve dans une impossibilité de pouvoir augmenter la cadence des transports publics pour des raisons financières. Et là, du coup, on dépenserait de l'argent à ce titre-là pour aider plutôt les gens qui viendraient en voiture et qui pourraient plus avoir la possibilité de venir en voiture, à cause des travaux du parking pour qu'ils viennent en bus. C'est une idée à la base très bonne, mais ce n'est pas ainsi, je pense, qu'on va pouvoir atteindre une meilleure efficacité et aussi une vraie aide à tous les usagers ou pas, mais citoyens d'Yverdon.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'aimerais peut-être mettre un petit peu de chair autour de l'os de ce postulat, aussi à l'attention de M. RAMCHURN. Il y a d'autres possibilités que les transports publics. Vous pouvez maintenant louer les petits trains que vous voyez dans certaines villes et qui servent à faire des tours de ville, cela serait aussi possible de faire des circuits avec ce genre de véhicule. Il y a aussi la possibilité de louer des vélos-cargos. Il y a aussi la possibilité, bien entendu, de faciliter avec des remorques qui se mettent derrière les vélos. Et puis quelque chose qui peut être très sympathique, c'est de mobiliser les attelers de la région, avec leurs carrioles, ils transporteraient les gens et ce serait un plus touristique.

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, je vous cède la parole en vous demandant de vous positionner si vous souhaitez modifier votre postulat, vous êtes le seul à pouvoir le modifier, merci de m'en informer.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

J'apprécie la contribution de Mme Pierrette ROULET-GRIN avec sa proposition d'amendement, mais je ne souhaite pas la retenir, tout simplement parce qu'elle ne parle plus des transports publics gratuits et puis que finalement, elle parle de transports multimodal, éventuellement ce que la Municipalité a tout loisir de faire si elle le souhaite, et puis la gratuité des parkings en périphérie c'est aussi quelque chose que je mentionne séparément dans mon postulat.

Maintenant concernant vos différentes remarques, effectivement, cette mesure ne bénéficierait pas aux gens qui ont un abonnement et qui prennent déjà le bus le samedi. Ben oui, mais ce n'est pas l'objectif en fait, je suis désolé pour eux, c'est pas eux que je cible. Je cible les gens qui n'ont pas d'abonnement, qui sont comme moi par exemple, des automobilistes qui le samedi où on est plus détendu, peuvent tout à fait imaginer, pour se rendre au centre-ville, si le transport public est gratuit, prendre le bus. On est tout de suite découragé de le faire, si on doit payer son ticket de bus, si on est seul, mais si on est avec les enfants, même à une personne, j'ai rarement un prix de parking qui arrive ne serait-ce qu'à la moitié de l'aller et du retour en bus. Puisqu'en plus, on sait qu'on a une période à midi qui est gratuite, qu'on peut se parquer le samedi dans des cours de collèges gratuitement. Aujourd'hui, typiquement si on veut venir en transport public ça coûte beaucoup plus cher. Et donc, c'est un petit peu l'objectif, c'est d'augmenter, c'est de mettre de nouveaux usagers dans les transports publics. Et ça, je pense, que c'est comme ça qu'on peut réduire le CO₂ et pas simplement en encourageant ceux qui y sont déjà.

Quant à toutes les mesures techniques ou financières concernant ce postulat, le seul moyen d'y répondre c'est de laisser la Municipalité travailler, parce qu'évidemment, personne ne peut prédire combien TRAVYS demandera pour ce service. Le manque à gagner pour TRAVYS, finalement, c'est juste les recettes des billets du samedi et puisqu'aucun abonnement n'est remis en question, c'est uniquement les recettes collectées le samedi, et je ne sais pas ce qu'elles sont. Après eux-mêmes demanderont peut-être plus, mais je pense que s'ils chargeaient la barque cela ne serait

pas très bon pour leur image. Mais il n'y a qu'en renvoyant ce postulat à la Municipalité que la Municipalité pourra faire la démarche et puis regarder, puis faire une négociation avec TRAVYS.

Maintenant concernant le fait que j'ai publié ce postulat, j'ai donné une primeur aux réseaux sociaux et aux médias avec ce postulat plutôt qu'à vous ici, le Conseil. Je l'avais envoyé aux chefs de groupe à peu près dans le même temps, je prie de m'excuser auprès de ceux qui se sont sentis vexés par cette façon de faire, mais je l'assume totalement, puisque, finalement, cela m'intéressait plus d'avoir l'avis du peuple que d'avoir l'avis des autres politiciens, parce que c'est eux les usagers. J'étais étonné, j'ai eu que des retours extrêmement positifs à ce niveau-là que ce soit sur les réseaux sociaux ou dans les médias. Donc visiblement, cette mesure est extrêmement populaire et peu de gens y ont vu des désavantages, que ce soit de gauche comme de droite, jusqu'à maintenant. Voilà, merci.

M. le Président Christian WEILER :

Merci M. le Conseiller, cela nous a donné la possibilité d'avoir votre texte à l'avance, ce qui pour une fois est intéressant. Merci.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je veux pas prolonger, mais M. le Conseiller Ruben RAMCHURN a mis un doigt quand même sur un problème qui n'est pas négligeable, la question des coûts. Effectivement, cela sera des sommes pas forcément très importantes du samedi. Alors un : on n'a pas la certitude que ce soit le cas et puis ce coût-là, M. le Conseiller, c'est peut-être quelques dizaines de milliers de francs et ces quelques dizaines de milliers de francs, ce n'est pas TRAVYS qui va les prendre en charge, et encore moins CarPostal. Donc dans l'hypothèse, c'est bel et bien la Commune d'Yverdon-les-Bains, donc le contribuable, qui devra payer à la caisse avec, cas échéant peut-être, une modification du contrat de prestations. Donc dans l'hypothèse où ce postulat était accepté, moi je rends vraiment attentifs la Municipalité à bien étudier au franc près et à communiquer, cas échéant, quel serait le coût supplémentaire à charge du contribuable avec une telle mesure.

Vous l'aurez compris, à titre personnel, sur le fond, j'ai toujours été opposé à la gratuité des transports publics et je ne changerai pas.

Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :

Juste peut-être rebondir sur ce qui vient d'être dit ! Evidemment qu'elle est populaire cette proposition, M. le Conseiller Ruben RAMCHURN. Je veux bien croire que tous les réseaux sociaux vous ont soutenu dans cette démarche, mais si nous, nous sommes là ce soir et je trouve, ce soir, un peu déplaisant, d'abord on nous dit qu'on ne doit pas déposer de postulat parce que cela va faire du travail pour l'administration, maintenant on nous dit que c'est pas à nous qu'il faut demander notre avis, mais à la population on est quand même un plenum qui a été élu par la population pour prendre des décisions, pour transmettre des projets à notre Municipalité.

Et puis, évidemment qu'elle est populaire, la question n'est pas de savoir, on était tous d'accord, d'ailleurs, sur le constat, on est tous d'accord sur le fait qu'il faut faire quelque chose. Maintenant, on a des responsabilités d'élus, une des responsabilités d'élus c'est de réfléchir un tout petit peu plus, c'est notre travail, ce n'est pas le travail forcément de tout le monde sur les réseaux sociaux, de prendre un petit peu de temps, de débattre. On a vu que cela soulevait différentes questions et c'est pour ça que cela peut être intéressant que les discussions et les postulats soient discutés aussi en plenum, navrée de devoir vous donner notre avis, mais on va le faire ce soir.

Excusez-moi pour ce petit coup de chaud, mais je trouve un petit peu déplaisant quand on est un jeudi par mois jusqu'à minuit, et qu'on nous explique que ce n'est pas vraiment notre travail de donner notre avis, soit nos Conseillers, soit notre Municipalité. Merci.

M. le Président Christian WEILER :

Par soucis d'équité, je préciserai que si ce postulat est renvoyé à la Municipalité, il fera aussi l'objet d'un rapport, comme cela était auparavant. Je ne me permettais pas de vous dire, en tout cas, que vous alliez donner du travail à la Municipalité, je répétais simplement la procédure. Veuillez m'en excuser si vous l'avez pris dans ce sens-là.

Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :

Je voulais juste abonder dans le sens de Mme SPICHIGER. Je ne crois pas que la démocratie se fasse sur les réseaux sociaux et demander l'avis du peuple, c'est faire des votations dans notre système politique. Par contre, je serais intéressée à savoir ce que M. RAMCHURN entend faire des propositions d'amélioration proposées par Mme ROULET-GRIN, si c'est une fin de non-recevoir ou s'il inclut cette proposition de la modification...

M. le Président Christian WEILER :

Il s'est prononcé Mme la Conseillère, il a refusé, il a décliné la proposition. Donc nous travaillons aujourd'hui sur la proposition de base de son postulat. La proposition n'a pas été modifiée, force à Mme ROULET-GRIN de présenter un autre postulat, une prochaine fois, si elle le souhaite.

Pour l'instant nous travaillons sur le postulat de M. Ruben RAMCHURN comme il a été déposé, comme il vous a été présenté.

M. le Conseiller Pascal GAFNER :

Puisque les interventions se dirigent plus sur la forme que sur le fond, c'est-à-dire sur les aspects financiers, et tout en sachant que des mesures d'accompagnement sont prévues dans le budget du parking, je vous propose donc de renvoyer ce postulat en commission afin de laisser à la Municipalité la possibilité de chiffrer cette proposition et de revenir devant ce Conseil avec un rapport de commission.

Je vous remercie.

M. le Président Christian WEILER :

Nous sommes donc dans une proposition de renvoi en commission, selon l'article 72, qui devra être appuyée par un cinquième des membres présents.

Je vais demander à notre secrétaire de chiffrer le nombre de Conseillers restants pour avoir le chiffre exact. Et nous avons encore une intervention pendant que nous comptons.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je veux juste apporter deux points de précision. Alors concernant le fait, bien évidemment, que ce plenum débat, je suis aujourd'hui là devant ce Conseil communal pour en débattre et c'est ce que nous faisons. Je ne crois pas que quelqu'un, quelques personnes ici puissent se sentir privées d'un débat. Le débat, il a lieu maintenant. Le reproche qu'on m'avait fait, c'est peut-être que le fait ait été annoncé avant que nous en débattions ici. Moi, je ne vois pas tellement le problème à annoncer l'intention d'un postulat, et cela ne sera pas le premier postulat qui est annoncé à l'avance, les chefs de groupe les avaient aussi dans le même délai à peu près.

Concernant la question du prix, j'ai ouï dire, mais je vais demander peut-être à la Municipalité de nous apporter des précisions sur ce sujet, qu'il y aurait un fond pour des mesures compensatoires prévu dans le cadre du parking, ce qui voudrait dire qu'on pourrait tout à fait imaginer que ce soir...

M. le Président Christian WEILER :

M. le Conseiller, nous sommes dans le cadre d'une demande d'un renvoi en commission pour

*Demande de renvoi à
une commission*

préaviser sur la recevabilité. Nous devons avoir un cinquième des membres. Peut-être que nous pouvons nous concentrer là-dessus et ne pas faire déjà le débat qui devrait venir en commission.

Sachant qu'il faut quatorze personnes pour un renvoi en commission. Par ce gain de temps, je peux vous proposer peut-être qu'on renvoi ces éléments concrets...

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

M. le Président, je pensais peut-être que la réponse de M. le Syndic ou de la Municipalité pourrait peut-être aider les gens à prendre position sur un éventuel renvoi ou non ?

M. le Président Christian WEILER :

Disons que là, nous sommes sur un renvoi en commission pour préaviser. Mais je veux bien, si vous souhaitez que la Municipalité, et si elle le souhaite, réponde, puisse être interpellée. Je vous laisse terminer, pardon, M. le Conseiller.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

C'est bon.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

On essaie quand on vous répond de faire en sorte qu'on ne surcharge pas l'administration avec des études multiples. Alors ce qu'il faut savoir c'est qu'on ne va pas pouvoir faire un chantier tel qu'il est prévu au centre-ville, sans devoir prendre des mesures d'accompagnement, ce n'est pas imaginable. Alors est-ce que c'est celles-ci, est-ce que c'est d'autres, je n'en sais rien. On est au tout début !

On est au début des trous pour voir les sondages archéologiques, etc., et ce chantier va durer, sous réserve des procédures, quatre, cinq ans et bien évidemment, nous devons prendre des mesures d'accompagnement. Un certain nombre de mesures quant à la stratégie sur le déroulement du chantier, seront présentées à la population le 12, mercredi prochain. Il y a déjà des éléments qui ont été présentés aux groupes politiques aussi bien évidemment. Cette proposition qui vient, elle fait peut-être partie de multiples propositions qui vont pouvoir être mises en place, que nous allons croiser avec d'autres propositions. Alors je ne crois pas que cela sert à quelque chose de se battre ou de vous battre, puisque vous demandez notre avis, sur des amendements ou des contre-amendements pour savoir qui a le plus raison dans cette opération-là parce qu'on ne peut pas vous répondre à ça.

Et ce que je peux dire, où je peux m'engager pour la Municipalité, c'est que les services, quelques qu'ils soient, dans l'état de travail et dans lequel ils sont actuellement et dans l'approche pour le parking, et bien, vont étudier toutes les possibilités raisonnables, et s'il y a des incidences financières, on vous les présentera et on vous les soumettra. Donc maintenant, je ne peux pas vous dire si c'est une bonne idée ou si c'est une mauvaise idée. Ce qui m'angoisse un peu c'est de renvoyer de nouveau des études dans les différents services qui ont vraiment beaucoup de peine à suivre. J'en profite ici pour dire, les multiples demandes que l'on reçoit de votre part, démocratiques, certes, mais faut bien que quelqu'un les traite, disons *in fine*, et donc, il faut tenir compte peut-être de ces éléments-là et il n'y a pas de vérité dans ce secteur-là. Je laisse le Conseil communal juger de la pertinence des propositions qui vous sont faites.

M. le Président Christian WEILER :

Nous avons une demande de renvoi en commission, je vous relis l'article 72, alinéa 2 : renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, donc de préaviser, si un cinquième des membres le demande.

Cette demande a été déposée par le Conseiller Pascal GAFNER, je la soumetts à votre Conseil.

Nous avons actuellement encore septante Conseillers présents, dix-huit nous ont déjà quitté et nous avons un cinquième qui représente quatorze personnes.

Je demande maintenant s'il y a quatorze personnes qui soutiennent la proposition du Conseiller Pascal GAFNER, à savoir un renvoi en commission pour préavis de la recevabilité.

Un de plus, septante-et-un, avec une personne qui vient d'arriver donc nous allons mettre à quinze pour faire bon poids, comme on dit.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

La demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est acceptée à une courte majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.4

Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Plan directeur de la fiscalité)

Je vous annonce que je retire ce postulat qui n'a pas eu le temps d'être étudié par les groupes, ni même transmis et on le traitera prochainement. Et je promets cette fois que les groupes politiques l'auront avant tout le monde. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.5

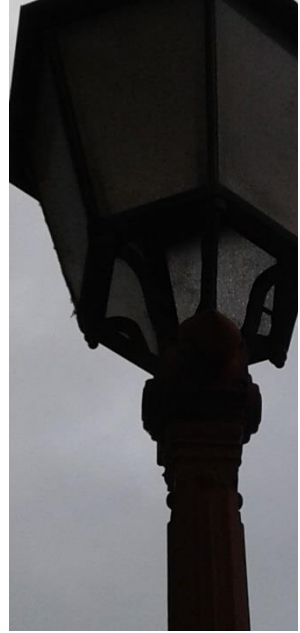
Une Interpellation de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Lampadaire sur la Place Pestalozzi)

Cela sera extrêmement court !

Voilà plusieurs années que l'on nous promet un éclairage digne de la deuxième ville du Canton sur notre belle place Pestalozzi, et bien c'est comme « Anne, ma sœur Anne, ne vois-tu rien venir » car nous sommes dans la période « Barbe bleu » sur notre belle place avec nos lampadaires qui tombent en ruine et qui pour certains fonctionnent au gaz, vraiment, nous sommes pas encore au XXI^e siècle sur cette place.

Oui, nous avons un lampadaire moderne qui trône depuis quelques années, des tubes en matière plastique qui couvrent des troncs de lampadaires cassés. Cela donne une très belle image de notre place, d'où mon interpellation à la Municipalité pour demander :

- Est-ce que la Municipalité étudie toujours la possibilité de changer ces lampadaires ?
- Est-ce que la Municipalité peut nous donner des informations sur le genre de lampadaires choisis ?
- Est-ce que la Municipalité peut-elle nous informer si un délai a été étudié pour le changement de ces lampadaires vétustes ?



M. le Président Christian WEILER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Cela semble être le cas.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

D'abord un bref historique sur cette grave question, longue question. Nous avons voté, je dis, nous, parce que c'est tellement vieux que j'étais encore dans la salle à cette époque-là, un préavis, début 2016, de CHF 730'000.- concernant la réfection de l'éclairage public au centre-ville. Suite à cela un premier test d'éclairage avait été mené en octobre 2016, qui était peu concluant. Le Service s'est remis au travail pendant plus d'une année pour améliorer le concept. Un deuxième test d'éclairage a eu lieu en mars, avril 2018, il est toujours « présent » sur la place par la forme d'un prototype qui est resté en place depuis lors.

Il était concluant sur le concept d'éclairage, mais la Municipalité n'a pas validé le prototype du mât. Donc, la conclusion c'est que le Service des énergies ne sait pas faire un beau mât, il s'occupe de l'éclairage, mais il ne s'occupe pas de design urbain et donc à ce moment-là, la Municipalité a décidé d'associer le Service de la culture et le Service des énergies dans un groupe afin de résoudre ce problème-là, ce qui en a résulté l'organisation, par le Service de la culture avec la collaboration du SEY, d'un concours de design de lampadaire auprès, notamment, de l'ECAL.

Ça, c'est donc pas du tout les images. (*Rires dans la salle*). Je le dis clairement, on m'a demandé de faire une présentation sobre, donc je n'ai pas de slides, ce n'est pas les miennes. Ça, c'est de la responsabilité de M. FORESTIER, j'en déduis. Donc vous ne regardez pas ça et vous écoutez ce que je dis, s'il vous plaît.

Donc l'idée, disais-je, un concours de design de lampadaire auprès de l'ECAL. Cela prend du temps d'organiser un concours comme ça, il faut attendre l'été, notamment, pour que les gens qui sont censés participer au concours puissent travailler sur ces projets et ils font ça plutôt l'été, si projets présentés. Le jury s'est réuni en automne 2019, a choisi un projet lauréat que la Municipalité a validé. À ce stade, comme on avait associé le Service de la culture, il se trouve que les monuments historiques sont intervenus puisqu'ils demandent à être consultés sur la question. Ce qui veut dire qu'il y a une troisième batterie d'essais qui va être faite. Deux prototypes sont en fabrication, sont en cours de fabrication, ils devraient être livrés la semaine prochaine au Service des énergies pour un montage d'ici la fin du mois de février. Un nouvel essai, non plus tellement sur l'éclairage, mais sur le prototype lui-même devrait avoir lieu. Et si ce prototype est validé, deux mois de fabrication, une pause de l'ensemble des éléments autour du mois de mai ou de juin, et une inauguration ou une mise en service en juin 2020.

Je peux donc répondre de la manière suivante aux questions de l'interpellateur, est-ce que la Municipalité étudie toujours la possibilité de changer ces lampadaires ? Oui évidemment. Est-ce que la Municipalité peut nous donner des informations sur le genre de lampadaire choisi ? Alors c'est un lampadaire avec un poteau et puis une lampe au sommet. Oh plus sérieusement, on est resté dans quelque chose qui est plus ou moins moderne mais qui est sobre. L'idée, c'est évidemment de ne pas faire un geste avec ça, c'est d'éclairer de manière la plus efficace et le plus sobre possible la place Pestalozzi. Mais il y a des questions, notamment, de couleur qui se posent par rapport aux matériaux, et c'est cela qui sera testé à la fin du mois. Est-ce que la Municipalité peut nous informer si un délai a été étudié pour le changement de ces lampadaires vétustes ? Eh bien, je dois avoir répondu. Après c'est un projet qui a pris une vie propre donc évidemment il faut y croire.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je remercie infiniment le Municipal des énergies pour les réponses qu'il m'a donné et puis, je me

réjouis de voir ces nouveaux lampadaires qui seront sur notre belle place Pestalozzi, et puis le choix qu'ils auront fait.

Merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une Interpellation de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Gouvernance des théâtres yverdonnois)

Les mois se suivent et se ressemblent, malheureusement, parmi les dirigeantes de la culture yverdonnoise. Après la démission de la directrice et conservatrice du Musée d'Yverdon et région en juillet 2019, France TERRIER, puis celle en début d'année de la directrice du Centre d'art contemporain, Karine TISSOT, c'est maintenant au tour de la directrice de l'Echandole, Sophie MAYOR de quitter ses fonctions, sans compter que Grégoire POTIN, programmateur à l'Amalgame vient lui aussi de tirer sa révérence. Alors soit, nous ne sommes plus à l'époque où les responsables restaient en poste *ad aeternam*, mais plutôt dans une dynamique de renouvellement périodique. Ceci étant dit, ces démissions à répétition interpellent, ce d'autant plus qu'on a le sentiment, en lisant entre les lignes, que tout n'a pas été dit, secret professionnel oblige.

Au-delà de ces considérations, il est toujours utile, dans de telles situations, de se poser un certain nombre de questions en rapport avec la gouvernance des différents secteurs de notre Ville. Et il y a précisément celui des théâtres de l'Echandole qui peine à faire le plein de spectateurs en-dehors des spectacles scolaires, et Benno Besson. Si les activités de ses deux vénérables institutions se complètent, il y a assurément un renforcement réalisable des synergies, avec une possible modification structurelle à la clé.

Je pose dès lors les questions suivantes à la Municipalité :

- Une gouvernance unique a-t-elle été envisagée pour les deux théâtres précités ?
- Quelles pourraient être, cas échéant, les modifications et améliorations possibles au niveau structurel ?
- Et pour finir, quelles mesures la Municipalité entend-elle prendre, notamment au niveau de la conduite du service pour stopper l'hémorragie des démissions des responsables de la culture ?

Je remercie la Municipalité d'avance pour ses réponses.

M. le Président Christian WEILER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement, article 34 LC. Avez-vous 5 membres pour appuyer votre interpellation ?

Cela semble être le cas.

Mme la Municipale Carmen TANNER :

Merci pour votre interpellation qui nous est parvenue cet après-midi. Alors même si certaines de vos insinuations sont peu goûteuses, nous avons le souhait d'y répondre de manière circonstanciée vu l'importance des sujets que vous soulevez, c'est une évidence, et il nous tient à cœur de le faire de manière circonstanciée. Nous reviendrons donc le mois prochain avec plus d'éléments. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (CO20.01 – Plans d'aménagements)

Alors au point sept de notre ordre du jour, nous avons pris connaissance de la communication CO20.01 qui nous informait que la Municipalité a repoussé après 2030, la poursuite de l'élaboration des plans d'affectation « Aux Parties », « Coteau-Est » et « Les Roseyres », en prenant ainsi acte de l'impossibilité de développer ces quartiers situés sur des surfaces d'assolement, et aussi à la suite du refus de l'Etat de Vaud d'approuver de nouveaux plans d'affectations. Que de temps perdu pour se rendre à la raison ! Il ne faisait pourtant pas mystère que les marges d'expansion hors de la zone à bâtir ne permettaient pas de courir tous ces lièvres à la fois. Et cela dès le vote de la LAT fédérale en 2014, lorsque le gel des zones à bâtir aurait dû inciter à une très grande prudence et une parcimonie. Même sous l'angle de la troisième adaptation du plan directeur cantonal de 2016, et donc avant même que la quatrième adaptation fixe un plafond de 10'890 habitants pour l'agglomération, la Commune aurait dû justifier ses besoins à quinze ans en prenant en compte les réserves. Il était certain qu'elle n'aurait pas pu justifier le développement en parallèle de tous ces quartiers, mais ces évidences n'étaient pourtant pas ignorées, car M. le Syndic nous annonçait devant le Conseil, en octobre 2017, je le cite : « ça veut dire que si on ne peut plus construire, parce qu'on devrait faire des réserves à bâtir et on devrait inciter les gens qui ont des réserves à construire, eh bien, on va se retrouver en extrême difficulté, cela veut dire que tous les projets qu'on a, les grands projets qu'on a, Coteau etc., on ne pourra peut-être pas les réaliser ».

L'obstination de la Municipalité à ne pas prioriser les plans d'affectation a causé de nombreuses pertes :

- Perte de temps d'abord, puisque les plans d'affectation qui auraient dû avancer ont été gelés et que la stratégie de mobilisation des réserves n'est pas développée et que la révision du plan directeur communal est toujours dans les limbes.
- Perte d'argent ensuite, parce que les services ont travaillé sans relâche sur des planifications qui étaient vouées à l'échec, pour des heures de travail dont le coût ne sera probablement pas calculable. Ce qui est clairement chiffré, en revanche, est la réserve d'achat de CHF 1'200'000.- en faveur de M. FREYMOND, en cas de non légalisation de sa parcelle 3039 en zone constructible, que la Municipalité refusant d'envisager l'expropriation a inscrit dans le protocole d'accord sur la route de contournement en février 2016, alors même en 2016, que la plus grande incertitude planait sur la possibilité d'urbaniser cette parcelle.
- Pertes humaines enfin, puisque le Service de l'urbanisme a dû faire face à de nombreux départs, qu'on peut selon tout vraisemblance lier à la poursuite d'objectifs qui étaient inatteignables.

Notre Conseil ne pourra pas passer sous silence cet immense gâchis et j'espère que la Commission de gestion enquêtera sur ces circonstances, afin d'éviter qu'il ne se reproduise. Mais en nous projetant plus sur l'avenir, la communication CO20.01 appelle plusieurs questions :

- Cette clarification effectuée, y a-t-il d'autres obstacles à l'examen préalable du plan directeur communal ?
- Quand le projet de révision du plan directeur communal sera-t-il transmis à notre Conseil ?
- La planification des plans d'affectation annoncée dans la communication citée, sera-t-elle inscrite au plan directeur communal ?
- Cette même planification, en ce qui concerne les sept communes d'agglomération AggloY, sera-t-elle également inscrite au plan directeur intercommunal d'agglomération ?
- Que prévoit la Municipalité comme stratégie afin de mobiliser les réserves de zones constructibles sur le territoire communal ?
- Quels sont les délais maintenant prévus pour l'adoption des plans d'affectation du quartier Gare-Lac ?
- Comment la Municipalité prend-elle en compte le développement du quartier des Parties au-

delà de 2030 pour le déménagement des services qui sont installés à Gare-Lac ?

- La route de contournement qui a été rebaptisée axe principal d'agglomération pour mettre en avant sa fonction de desserte de quartiers est affectée par le fait que deux quartiers qui la longent seront repoussés au-delà de 2030 et sa construction nécessite de nombreux hectares de surfaces d'assèchement. Et je voudrais savoir quelles conséquences en tire la Municipalité ?
- Et enfin, le plan des investissements comprend plusieurs lignes de valorisation foncière sur les parcelles communales qui sont affectées, au-delà de 2030, au-delà du plan des investissements et donc quel est l'impact pour la trajectoire d'endettement de la Ville ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

J'ai bien reçu vos questions M. GUILLARD, mais cependant compte tenu de l'importance des questions que vous posez, au sens propre et au sens figuré, compte tenu du travail que cela va demander pour y répondre, il est bien entendu que c'est totalement impossible de le faire ce soir. Et du reste, il faudra un tout petit peu de temps aussi pour rectifier les nombreuses allégations, tout à fait fausses, que vous avez faites ce soir, qu'il faut naturellement corriger soigneusement pour que tout le monde comprenne bien comment cela s'est passé.

J'aimerais vous dire pour terminer que mes services ont été ébranlés par vos questions et par vos interpellations à deux titres. Le premier, parce qu'elles contiennent tellement d'allégations fausses qu'ils en ont été très ébranlés parce que cela remet en cause leurs processus, cela remet en cause de nombreuses choses, au fond, ils se sentent un peu attaqués. Et deuxièmement, parce qu'ils ont été un peu épouvantés de voir le travail que cela allait demander. Alors je vous le dis, quand même, parce qu'il faut que cela se sache, nous allons faire le travail, mais cela va nous prendre beaucoup de temps. Nous allons faire le travail très consciencieusement, nous allons le faire par écrit, peut-être par oral aussi, mais je pense que c'est une réponse d'une vingtaine à trentaine de pages, M. GUILLARD, donc je vous laisse mesurer l'ampleur du travail que cela demande.

Mais nous allons le faire, et du reste, je pense que c'est une bonne chose de le faire. C'est une bonne chose parce que c'est inadmissible de dire des choses aussi fausses et d'insinuer autant de choses aussi désagréables. C'est bien la raison pour laquelle, nous allons y passer beaucoup de temps et que nous allons rectifier toutes ces allégations.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD :

Je ne pense pas avoir écrit quoi que ce soit de faux, mais je me réjouis de lire ce que vous pourrez en écrire. Il s'agit quand même de quelque chose d'absolument stratégique et essentiel pour notre Ville de savoir comment elle se développe, elle utilise son territoire qui est une ressource très rare, et puis qui est simplement là où on est.

Je regrette effectivement, peut-être, que cela cause un surcroît de travail. Je ne pense pas personnellement en être la cause principale, comme je l'ai expliqué dans mon développement. Et je remercie par avance les services de leur travail qui sera très utile au Conseil, à la Municipalité et à la population. Et si j'ai pu les heurter de quelques manières que ce soit, par votre intermédiaire, je vous prie de présenter mes excuses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISHCER (AggloY et CO20.01)

Comme ma question a été envoyée autant à la Municipalité qu'à tous les groupes qui l'ont diffusée, puis qu'elle relève de la même problématique, est-ce qu'il serait possible que ce soit simplement intégré dans la réponse de Mme la Municipale et de la Municipalité ou est-ce que vous souhaitez

que je la lise ?

M. le Président Christian WEILER :

Pour ma part, cela me paraît frappé du bon sens. Je demande juste à la Municipalité si elle accepte, simplement, d'intégrer les questions qui lui ont été posées à la réponse globale, sous peine de devoir lire la question et d'avoir, probablement, une réponse un peu similaire sur le fond, en tout cas.

Mme la Municipale hoche de la tête. Est-ce qu'elle me confirme que c'est en ordre ? C'est en ordre. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (FYL ou loyer abordable ?)

Je souhaitais communiquer à la Municipalité mon étonnement de voir que des appartements gérés par la Fondation yverdonnoise pour le logement (FYL) puissent être loués CHF 2'550.- par mois pour un quatre pièces et demi.

À la lecture des statuts de la dite FYL, je constate qu'elle a pour but de « mettre à disposition de la population yverdonnoise des logements à loyers ou prix avantageux, bénéficiant ou non de l'aide des pouvoirs publics ». Et j'en profite, entre parenthèses, pour signaler que le site internet de la FYL devrait être remis à jour, d'ailleurs.

L'appartement du complexe Saint-Roch y est mentionné déjà en août 2016, comme étant à loyer attractif. Juste pour information de tout un chacun, l'appartement concerné est resté vide pendant huit mois et a pu être enfin loué quand la FYL a annoncé offrir les deux premiers mois gratuits.

Un quatre pièces et demi pour CHF 2'550.- par mois est une location clairement excessive pour la population yverdonnoise. Par ailleurs, plusieurs appartements de ce complexe immobilier sont loués par les services sociaux ou l'EVAM, constituant de fait, une clientèle captive. Avec ces loyers démesurés, cela participe aussi à l'explosion de la facture sociale et du marché locatif. Cela me semble, personnellement, peu acceptable !

Je pose donc les questions suivantes :

1. La pratique de la Fondation yverdonnoise pour le logement (FYL) est-elle toujours en adéquation avec ses statuts ?
2. Quel est le rendement brut de chacun des appartements propriété de la Fondation yverdonnoise pour le logement (FYL) du complexe immobilier Saint-Roch, en regard de leur prix de revient ?

Je remercie la Municipalité pour sa réponse.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Je vais également répondre à ces questions par écrit, notamment, parce qu'il va falloir que je fasse un peu un historique, étant donné que j'ai hérité de cet appartement et que je n'y étais pas lorsqu'il en a été décidé et que j'ignore quelles sont les raisons qui ont poussé la Fondation de l'époque, les membres de la Fondation, à aller dans cette direction. Donc, je vais investiguer évidemment, mais cet appartement, croyez-le, nous pose évidemment problème. Nous en avons encore parlé, il n'y a pas plus tard que vendredi matin, lors de notre conseil de fondation, parce qu'effectivement nous nous retrouvons dans une nouvelle composition, mais avec un questionnement sur cet appartement. Des pistes ont déjà été évoquées vendredi matin, avant même de recevoir votre question, et nous avons décidé de mettre ces questions-là à l'ordre du jour de notre prochain

conseil, pour les mêmes raisons que celles que vous soulevez dans vos questions cette semaine.

Donc voilà, vous recevrez également, probablement, une réponse par écrit, peut-être par oral, une fois que j'aurai pu investiguer et répondre à vos questions, et que j'aurai pu retrouver l'historique de l'achat de cet appartement.

Mme la Conseillère Pascale FISCHER :

Je remercie de tout cœur Mme la Municipale pour ses réponses, merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.10

Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Densification du tissu bâti existant)

Ma question concerne la densification du bâti existant, on en a parlé tout l'heure, le droit fédéral et droit cantonal imposent aux communes d'envisager ce que l'on appelle une « urbanisation vers l'intérieur ». Cela veut dire qu'avant de créer une nouvelle zone à bâtir, les dispositions cantonales et fédérales invitent les communes à envisager d'utiliser les réserves qui sont existantes dans la zone à bâtir. Alors c'est une bonne chose, bien sûr, cela permet de lutter contre l'étalement urbain, cela permet de lutter contre le mitage du territoire.

On l'a vu tout à l'heure, cela pose toute une série de problèmes en termes d'application et la Ville a d'immenses défis à relever pour répondre et pour appliquer ce principe sur ce territoire, notamment, dans les secteurs comme Gare-lac, cela ne va pas être une mince affaire.

Ce principe est donc louable lorsqu'il est réfléchi et concerté, comme c'est le cas dans Gare-Lac par exemple, avec des planifications, des processus de concertation, c'est une très bonne chose. On observe, toutefois, de plus en plus des opérations immobilières qui se déploient en plein milieu, soit de secteurs protégés, soit de secteurs qui sont occupés par des habitations individuelles, du secteur dit « en zone villa ». On voit des petites barres d'immeubles qui se multiplient, qui se développent au milieu d'un tissu qui aujourd'hui est occupé par ces maisons individuelles avec des impacts négatifs pour les habitants concernés, des espaces verts qui disparaissent, des problèmes de stationnement, des problèmes de circulation importants dans ces quartiers. Et donc cette densification « au coup par coup », cette densification « timbre-poste », comme certains urbanistes aiment l'appeler, apparaît de plus en plus, à la rue des Jordils, à la rue de Chamblon et dans différents quartiers yverdonnois.

Ce type d'opérations se fait parfois en dérogation des règlements en vigueur avec des dérogations liées aux distances aux limites, aux gabarits et enfin, la plupart de ces opérations se développent sans aucune recherche de qualité et sont pour la plupart portées, à priori, par les mêmes architectes qui reproduisent leur modèle, un peu partout dans la Ville, sans égard pour la qualité de l'opération et l'intégration du projet dans un quartier. D'où mes questions :

1. Quelle est la pratique de la Municipalité pour les opérations de densification du tissu bâti existant, notamment en zone villas ou en zone protégée ?
2. Des dérogations sont-elles fréquemment octroyées pour ce type de projets ? Si oui, avec quelle contrepartie ? Y a-t-il des servitudes de passage public par exemple qui sont demandées en contrepartie de ces dérogations ?
3. Ces opérations sont-elles accompagnées de réflexion d'ensemble sur l'impact du projet sur le quartier environnant ?
4. L'inventaire des sites construits d'importance nationale (ISOS) est-il systématiquement pris en compte dans l'analyse des projets de construction de la Ville ?
5. La Municipalité peut-elle confirmer que ces projets sont systématiquement portés par les mêmes acteurs ?

Je remercie la Municipalité.

Mme la Municipale Gloria CAPT :

Vos préoccupations, M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS, sont identiques aux nôtres, croyez-le bien, et nous préoccupent sur pas mal de constructions, parce qu'elles modifient effectivement ou peuvent modifier le bâti, l'environnement dans lequel on veut les insérer. Malheureusement, il faut quand même savoir que le règlement permet un certain nombre de choses, et c'est bien là-dessus que nous travaillons à l'heure actuelle pour modifier ce règlement pour pouvoir préserver nos quartiers d'une meilleure façon, mais à l'heure actuelle, nous essayons, nous faisons avec ce que nous pouvons.

Par exemple, nous encourageons les constructeurs à venir nous présenter leurs projets pour que nous puissions déjà leur donner des orientations et déjà les corriger. Il se trouve que tous ne le font pas, bien entendu. Il se trouve aussi que certains le font, mais qu'ils n'écoutent pas ce qu'on leur dit, ou alors qu'ils le modifient complètement, qu'ils reviennent avec un projet qui joue encore moins que le précédent, qu'on le leur dit et que pour toute réponse, ils le mettent à l'enquête. Donc on fait vraiment ce qu'on peut à ce moment-là.

Il arrive aussi que nous soyons obligés de refuser des projets. Jusqu'à maintenant, nous avons manifestement eu une analyse correcte de la situation, puisque nous avons quasiment gagné tous les recours. Nous en avons aussi perdu, un ou deux, bien entendu, mais en règle générale, nous les avons tous gagnés. Cela ne veut pas dire qu'on va tous les gagner à l'avenir. Malheureusement, sur certaines constructions, nous faisons attention de ne pas accorder des dérogations importantes. Nous sommes extrêmement attentifs à ce point. Maintenant, s'il y a une petite dérogation d'un centimètre, deux centimètres, je ne dis pas, mais nous n'accordons pas, en principe, de grosses dérogations, donc nous faisons effectivement très attention.

Pour le reste, ce que je vais faire puisque j'ai reçu vos questions ce soir, je vais y répondre également à une prochaine séance, peut-être par écrit ou peut-être par oral, je ne sais pas encore. Peut-être par oral, parce qu'elles ne sont pas si conséquentes que cela, mais je tiens, effectivement à soigner les réponses, étant donné que, comme vous l'avez relevé, ce sont des préoccupations importantes et très importantes pour notre Ville.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je tiens à remercier Mme la Municipale pour ces éléments de réponse. Nous nous verrons pour la suite pour les réponses plus précises sur certains éléments des questions, même si je ne demande pas à l'administration de passer des heures et des heures pour trouver ces éléments de réponse.

Trois messages, peut-être, suite au message rassurant de Mme la Municipale ; premièrement aux promoteurs de faire en sorte que les projets qui soient déployés, soient de meilleure qualité puisqu'il y a vraiment de mauvais projets qui se développent dans cette Ville et je le regrette. Ensuite aux habitants des quartiers d'être attentifs aux enquêtes publiques et de faire usage de leurs droits d'opposition, quand ils estiment que c'est nécessaire, parce qu'il y a vraiment, à mon avis, des projets qui sont à la limite des dérogations. Et enfin, à la Municipalité d'engager à tout mettre en œuvre pour que le plan directeur communal et le plan général d'affectation soient rapidement révisés pour empêcher ces opérations, que vous évoquiez tout à l'heure, Mme la Municipale, qui ne sont pas souhaitables mais qui sont conformes au règlement.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.11

Une Question de Mme la Conseillère Morgane BALET (Chemin de glace)

Je tenais, tout d'abord, à remercier le Service des sports et la Municipalité pour le chemin de glace, réalisé en clin d'œil au JOJ. Le succès rencontré montre à quel point le concept a été apprécié. En effet, malgré une température chaude, j'ai pu constater que cette infrastructure donnait un esprit

d'hiver.

Du 9 au 26 janvier, il était donc possible pour tout un chacun de venir patiner et regarder via un écran géant les JOJ diffusés en directe. Il était possible de suivre des animations gratuitement : comme des initiations au patinage et au mini-hockey. Et quelque chose qui m'a particulièrement touché, c'est qu'il y avait des animations pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes en situation de handicap grâce à une coordination avec PluSport et l'Association Suisse des paraplégiques.

Cependant, mon esprit écologique voulait questionner la Municipalité, ce soir, sur quelques aspects.

- Quel a été le coût financier ?
- Quel était la consommation en kilowattheure de l'installation ?
- Quels réactifs ont été utilisés et en quelle quantité ?
- La Municipalité souhaite-t-elle réitérer l'expérience l'année prochaine ? Si oui, pense-t-elle la coupler avec le marché de Noël ? A-t-elle prévu des compensations énergétiques ? J'entends par là de petites actions à côté permettant de diminuer les pertes énergétiques générées par le maintien de la glace en extérieur et donc réduire l'empreinte carbone des installations. Comme par exemple, des panneaux solaires temporaires sur le château. Pense-t-elle utiliser des systèmes alternatifs moins coûteux en énergie ? Je pense notamment à des patinoires synthétiques ou alors à cette entreprise qui a développé un support en aluminium qui fait descendre la consommation électrique de 30% à 40%.
- Est-il prévu d'autres manifestations du même genre réunissant et rapprochant les gens sur la place Pestalozzi ?

Car ce genre d'événement est, pour moi, un moyen de revitaliser le centre-ville, mais son impact sur l'environnement doit également être considéré surtout dans la situation climatique actuelle.

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Vous l'avez dit, Mme la Conseillère, cette activité a eu un grand succès populaire. Vous avez cité, plein de gens qui ont profité de cette installation, il y avait aussi les écoles tous les matins, et donc il y a eu beaucoup de parents, beaucoup d'enfants, beaucoup de familles qui ont pu bénéficier de ces installations et donc c'était tout à fait réjouissant.

Avant de venir aux questions directement, ce que je pourrais dire c'est que la Municipalité est très satisfaite du résultat populaire et des retours que nous avons eus, qui nous ont, en grande partie aussi, sollicités de savoir s'ils auraient la chance d'avoir cette installation l'année prochaine. C'est une décision que la Municipalité prendra, on n'a pas pu en discuter jusqu'à maintenant, mais je crois que nous avons la même perception de cette réussite-là.

Maintenant, évidemment, faire une patinoire en hiver c'est quand même pas complètement saugrenu, vous en conviendrez, et de faire une patinoire dans ces conditions-là, cela semblait tout à fait approprié. Maintenant pour répondre techniquement à vos questions, évidemment, on va prendre quelques temps pour sortir ces chiffres qui font partie d'un bilan qui sera plus complet que ce qu'on aurait demandé aux différents services, mais en gros, il y a certainement une forte probabilité pour que la Municipalité soit tentée de refaire l'expérience l'année prochaine. Ou la probabilité s'amenuise, c'est d'imaginer qu'on la couple avec le marché de Noël puisqu'en fait la place, étant comme elle est, elle n'est pas extensible, cela ne va être possible. Et puis il y aura encore, du côté d'Auguste-Fallet et de la rue des Remparts, des travaux, et bien évidemment, nous ne pourrons pas délocaliser soit le marché, soit cette installation.

Et cette installation avait aussi, disons, du sens où cette période d'avant Noël est une période un

peu de fête, avec le marché de Noël. Evidemment quand on démonte tout ça, il y a un côté un peu triste sur le centre-ville au mois de janvier et d'avoir une activité, avec ce retour extrêmement populaire, c'est quelque chose qui nous encourage normalement à poursuivre.

Mais pour ce qui est de vos questions précises, on sollicitera les services pour qu'ils puissent nous répondre et on vous répondra dès qu'on aura toutes ces informations.

Mme la Conseillère Morgane BALET :

Merci M. le Syndic pour ces petites précisions et les autres reviendront par la suite. Donc vous avez parlé surtout des questions techniques qui reviendront par la suite, mais l'idée de trouver des petits moyens de compensation qui peuvent être aussi, un peu lucratif pour la population, est-ce que c'est quelque chose que vous envisagez ou ça aussi vous pourrez me répondre plus tard ?

Et concernant des systèmes un peu moins coûteux en énergie, enfin, c'est plus dans ce sens-là, c'est un peu moins technique, je ne sais pas si vous en avez déjà discuté. Et sur d'autres actions aussi, vu que c'est un peu moins technique, je me demandais si c'était possible déjà ce soir ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Votre question datant de mercredi, je n'ai évidemment pas eu le temps de donner cette question au service pour qu'il se penche dessus. Ce qui est sûr c'est que je prends l'entier de la question avec toutes vos questions et on verra bien s'il y a des pistes qui peuvent aller dans votre sens et si oui, lesquelles. Et si on ne peut pas y aller, je vous dirai pourquoi on ne peut pas y aller. C'est bien l'entier des questions et pas qu'une partie des questions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Christian WEILER :

Il nous reste cinq minutes pour la dernière question de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN.

M. la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

J'avais demandé à ce que ma question soit mise à l'ordre du prochain Conseil, mais je vais vous la lire et puis la réponse, de toute façon, arrivera au prochain Conseil. Ou je la fais au prochain Conseil ? Je n'étais pas pressée. Arrêtons-nous là !

M. le Président Christian WEILER :

On va le faire au prochain Conseil, Mme la Conseillère, je pense que c'est plus sage. Autrement, on va bâcler le temps et cela serait dommage. La Municipalité aura le temps d'en prendre connaissance et vous aurez peut-être le plaisir d'avoir la question et la réponse en même temps.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Christian WEILER :

La discussion est toujours ouverte au point 13 de notre ordre du jour.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Je voudrai juste vous rappeler à tous ou faire penser à tous qu'il faudra remercier Aurélie Maude HOFER pour l'apéro qu'elle nous a préparé et lui souhaiter un bon anniversaire, puisque dans trois minutes cela sera son anniversaire. Merci.

Clôture

Applaudissements

M. le Président Christian WEILER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 mars 2020 à 20 heures.

Je remercie le parti socialiste, et visiblement une de ces membres, plus active, qui offre ce soir les victuailles pour accompagner notre troisième mi-temps.

Il est 23h57, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Christian WEILER



Président



Gaëlle VON BERGEN



Secrétaire adjointe